

24 octobre 1986

Épave 246

L'ENVERS DE LA FORÊT

Pages 6 à 11



De juin 1980 à juillet 1981, des milliers de travailleurs forestiers à travers le Québec ont fait la grève pendant treize mois pour l'abolition du travail à forfait en forêt.

Treize mois de grève qui se sont soldés par un retour au travail, tristesse au cœur, sans avoir vraiment réussi à obtenir ces conditions de travail qui, dans plusieurs autres secteurs économiques, sont considérées comme minimales.

Que se passe-t-il aujourd'hui, cinq ans plus tard, en forêt?

Henri Jalbert est allé passer quelques jours dans le bois et nous en a rapporté un intéressant dossier.

Les accusées accusent

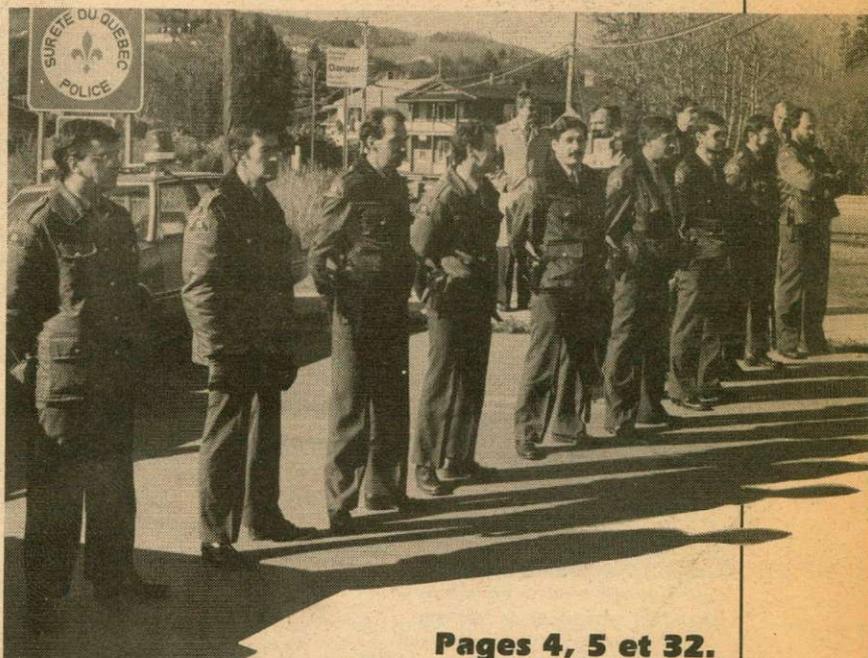
Procès inusité que celui-là: présidé par une juge, plaidé par deux avocates, appuyé exclusivement par des témoignages de femmes, se déroulant enfin devant un jury très majoritairement féminin et d'une partialité exemplaire. L'accusée: la loi canadienne sur l'avortement, c'est-à-dire les articles 251 et 252 du Code criminel canadien.

Page 15.



«On n'a rien à perdre»

«C'est le plus beau jour de ma vie!» s'est exclamée, vendredi soir le 17 octobre, une syndiquée du Manoir Richelieu. «Une journée comme ça, même à mon âge, j'en ai jamais vécu!», a renchéri une autre. Quoi? Y a-t-il un règlement au Manoir Richelieu? Non, bien au contraire. Ces fières et dignes dames de Charlevoix exprimaient ainsi leurs émotions en attendant leur comparution devant le juge pour «méfait», après s'être fait copieusement bousculer par une meute de policiers de la SQ. Jean-Noël Bilodeau raconte ce qu'il a vécu avec elles en cette journée «que toute la région n'oubliera jamais».



Pages 4, 5 et 32.

AUSSI

Des NOUVELLES CSN de:
 SAINT-PRIME • DRUM-
 MONDVILLE • MON-
 TRÉAL • JOLIETTE •
 MONT-LAURIER • RI-
 VIÈRE-DU-LOUP •
 BERLIN EST... • VICTO-
 RIAVILLE

(mis à jour le 12-10-86)

Rédaction

Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Guy Ferland
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Caricaturistes

Garnotte

Photos

Jean-Claude Champagne
Archives CSN
Louise DeGrosbois
Robert Fréchette
Hélène Rochon-
Martin Roy

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

Mychèle Arbour

Composition

Tricycle Compo

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)

Octobre

26	27	28	29	30	31	1
	Exécutif CSN		Congrès Conseil central de Sherbrooke			
			Bureau féd. FEESP	Congrès Conseil central de Trois-Rivières		
				Congrès Conseil central de Granby		
				Conseil fédéral FEESP		

Novembre

2	3	4	5	6	7	8
	Exécutif CSN		Ass. gén. CC Montréal			
9	10	11	12	13	14	15
	Exécutif CSN	Ass. gén. CC Québec		Congrès Conseil central Gaspésie ▶		
				Bureau fédéral FNEEQ	Ass. gén. CC Nord-Ouest	
				Équipe provinciale FEESP		
16	17	18	19	20	21	22
Congrès CC Gaspésie	Exécutif CSN			Bureau confédéral CSN		
23	24	25	26	27	28	29
	Exécutif CSN		Congrès Fédération nationale des communications			
			Équipe provinciale Fédération du Commerce			
				Conseil fédéral FNEEQ ▶ 30		
				Bureau fédéral FEESP		

NOUVELLES CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 30,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 1,900 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu, en tout ou en partie. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.



La « ligne du risque »

La région de Montréal regroupe 44% de la population totale du Québec, rien de moins. 47% des emplois de la province y sont concentrés. Ces deux seuls chiffres donnent une idée de l'importance de l'élection municipale du 9 novembre prochain à Montréal. Pourquoi le Conseil central de Montréal accorde-t-il son « appui » au RCM dans cette élection? « Il ne faut pas oublier, souligne son président Pierre Paquette en entrevue, que dans le contexte actuel de montée du conservatisme, l'élection d'un parti dont le programme est relativement progressiste constituerait en soi un événement marquant ».

À court terme, le Conseil central vise deux objectifs avec son appui tactique au RCM: 1- positionner le mouvement syndical comme un intervenant majeur sur la scène politique municipale; 2- renforcer, au sein de ce parti, le courant de pensée en matière d'action politique qui se situe près de celui du Conseil central. Selon Pierre Paquette, « l'élection du RCM peut aider à relancer une dynamique de revendication sociale qui peut aussi avoir un impact positif sur la scène politique des autres municipalités et du Québec dans son ensemble ».

La « ligne du risque »

Pour le président du Conseil central de Montréal, l'action politique doit suivre « la ligne du risque ».

« Je préfère que nous prenions

le risque du changement plutôt que de ne voir aucun changement, ou plutôt que d'être absents du changement. Si on attend l'alternative parfaite avant d'agir, on enclenche alors un processus de déception face à l'action politique ».

Oui, mais... la tradition de la CSN face à la politique partisane, dans tout cela?

« Les appuis aux partis politiques ne peuvent être que tactiques ou ponctuels. Et c'est là que la position traditionnelle de la CSN est sage et prudente. L'indépendance de la CSN face aux partis politiques est primordiale. Je suis donc en total désaccord avec l'établissement de liens formels avec des partis politiques, quels qu'ils soient. Je crois que l'on doit entretenir avec l'action politique une dynamique qui n'exclut pas qu'on s'y implique, mais une implication qui ne signifie

pas pour autant qu'on se met des menottes autour des poignets... »

Objectif: démocratisation

Le Conseil central de Montréal a effectué une étude comparative du programme du RCM avec ses propres positions sur divers sujets. Il en ressort que sur plusieurs points majeurs, comme le transport en commun, le logement social, le moratoire sur la co-propriété, la taxation, il y a convergence de vues entre les deux.

Mais pour le Conseil central, l'impact le plus important, dans l'arrivée éventuelle du RCM au pouvoir à Montréal, c'est la démocratisation des institutions municipales. Après plus de 25 ans d'administration Drapeau, cela s'impose. La revitalisation du Conseil municipal et la mise sur pied de « commissions parlementaires » permanentes où les citoyens et citoyennes pourront se faire entendre sont des éléments essentiels à cette démocratisation.

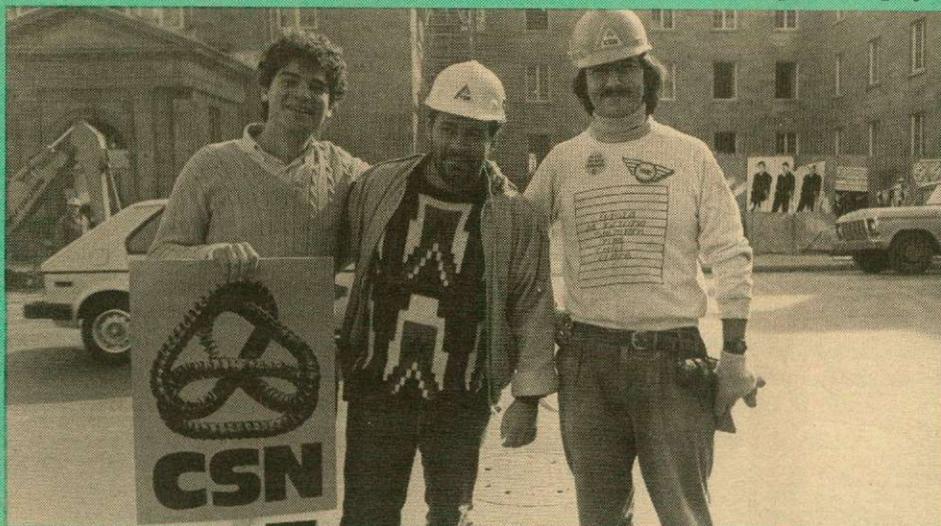
Deux désaccords

Le Conseil central et le RCM ont des points de vue divergents sur deux grandes questions: la langue d'affichage et la sous-traitance dans les services municipaux.

« Nous ne voulons plus que les taxes des contribuables de Montréal soient détournées au profit de l'entreprise privée », déclare Pierre Paquette à propos de la sous-traitance.

Le Conseil central entend développer, avec les autres organisations syndicales et populaires de la région, le rapport de force nécessaire pour amener le RCM à réviser sa position sur ces sujets ou, à tout le moins, à les réintroduire sur le tapis des débats.

« À ce stade-ci, ce qui est primordial, c'est d'imposer les organisations syndicales et populaires comme des interlocuteurs de premier plan pour faire avancer nos revendications ».



Pierre Paquette, président du Conseil central de Montréal, en compagnie de militants CSN de la construction, Olivier Lemieux et Luis Alfaro.

Le mépris, l'exaspération

par Jean-Noël Bilodeau

Huit heures, vendredi le 17 octobre. Après dix mois de conflit, l'exaspération des travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu est à son comble.

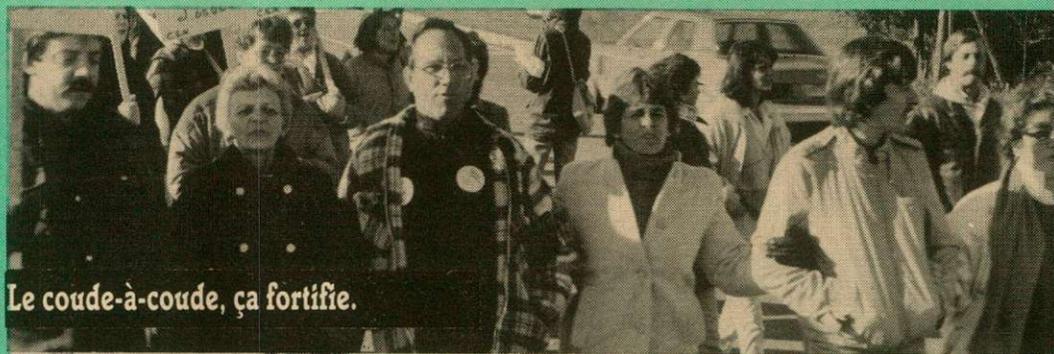
Sur la ligne de piquetage, où plus d'une centaine d'entre eux, en grande majorité des femmes, se sont réunies, la détermination d'en finir est sur tous les visages.

Quand elles se sont dirigées, d'un pas rapide, sur la route d'accès du Manoir Richelieu, rien n'a pu les arrêter. Les trois autos-patrouilles de la Sûreté du Québec ont rebroussé chemin. Les agents de sécurité de Raymond Malenfant, le nouveau propriétaire, barricadaient, affolés, les portes d'entrée et fuyaient en tous sens, en même temps que les quelques clients et scabs se trouvant aux alentours.

Lorsque la porte s'est ouverte, elles se sont élancées sur les étages, décidées à démontrer leurs droits sur les occupations et sur les lieux où elles ont oeuvré, certaines plus de vingt-huit ans de leur vie.

«Toute ma vie»

«Moi, disait l'une d'entre elles, je n'ai jamais travaillé ailleurs. J'ai commencé comme serveuse, puis j'ai étudié pendant que je travaillais, j'ai fini mon secondaire 1, mon secondaire 2, mon secondaire 3, j'ai ensuite étudié la cuisine pour être promue aux cuisines du Manoir. Ça été toute ma vie. Si je retrouve pas mon travail au Manoir, je ne me vois pas travailler ailleurs. On va rester sur le bien-être!»



Le coude-à-coude, ça fortifie.

Une solidarité venue de Québec.



Les familles de Charlevoix sont divisées. Les liens de parenté sont multiples dans cette région et, à la suite de la vente de l'hôtel par le gouvernement du Québec et l'embauche de «scabs» pour remplacer les 350 travailleuses et travailleurs syndiqués, les dissensions familiales sont apparues dans le beau pays du «Temps d'une paix».

«Ce sont nos familles qui ont bâti le Manoir Richelieu. C'est à nous autres, ce Manoir-là. Et le Malenfant vient nous le voler.»

«Tout ce que je veux»

Dans le couloir du deuxième étage du Manoir, quelques minutes avant que l'escouade anti-émeute ne défonce les portes pour sortir les manifestantes et manifestants, les femmes de ménage reconnaissent

leur lieu de travail. *«Cette chambre-là, celle-là aussi... c'étaient mes chambres... C'était mon travail. Je veux les ravoir. C'est tout ce que je veux, les ravoir...»*

Dans leur colère, elles renversent dans le couloir le chariot servant au travail d'une scab qui a tout abandonné à l'arrivée des vraies travailleuses.

Soudain, les portes des escaliers de secours volent en éclats. Des policiers, matraques en avant, casqués, foncent sur elles, poussant les premières par terre en même temps qu'un d'entre eux s'élance sur un caméraman de Radio-Canada et la journaliste sur les lieux.

«Regardez-les faire, lui crient les femmes, regardez-les, ces écoeurants, nous frapper... ils vont vous faire la même chose...»



«Ce sont mes petits-enfants...
ils sont de notre bord!»

elles étaient filmées et promenées devant les scabs et les cadres de l'hôtel avant d'être amenées dans des autobus au poste de police de la Malbaie pour être interrogées.

Les interrogatoires et les prises d'empreintes ont occupé l'escouade de la Sûreté pendant toute la journée, jusqu'à huit heures le soir, pendant qu'au Palais de Justice se multipliaient les comparutions pour «avoir pénétré par effraction et pour méfait.»

71 inculpés

«C'est le plus beau jour de ma vie!» dira l'une d'entre elles, alors qu'elle attendait sa comparution, après plus de dix heures de réclusion. Chaque fois qu'une prisonnière ou un prisonnier passait devant la cellule où les policiers avaient enfermé la présidente Louiselle Pilote, c'était pour lancer une parole d'encouragement. «J'avais fini par croire que j'y remettrais pas les pieds, au Manoir, mais j'y ai remis les pieds et, à l'âge que j'ai, faut dire qu'une journée comme ça, j'en ai jamais vécu!»

Les 69 premières et premiers à comparaître furent relâchés sous une condition: l'interdiction de circuler dans plus de la moitié du village de Pointe-au-Pic, comme les 17 arrêtés plus tôt, cet été. Près de la moitié des syndiqué-es sont ainsi «interdits» sur leurs propres lignes de piquetage. Le juge dut amender les conditions qu'il imposait lorsqu'il réalisa que plusieurs d'entre elles résidaient dans la zone interdite...

Les deux derniers, Guy Boisvert, le conseiller syndical, et Louiselle Pilote, la présidente, eurent toutefois droit à une plaidoirie enflammée du procureur-chef de la Couronne, Jean Lortie, réclamant leur détention.

Devant une salle pleine à craquer de gens de Charlevoix, le procureur de la Couronne tente de démontrer que Louiselle et Guy sont dangereux parce qu'ils «occu-

pent des fonctions à la CSN...»

Le procureur des syndiqué-es Carol St-Cyr, n'aura aucune difficulté à démolir cette plaidoirie. Le juge libéra les inculpés en exigeant les mêmes conditions qu'aux autres et en fixant les comparutions pour cette semaine.

Épuisées, mais heureuses et souriantes, les syndiqué-es ne sont pas prêtes d'oublier ces dix heures de détention: «ça ne s'oubliera pas de sitôt dans la région. Ceux qui nous appuyaient pas, va falloir qu'ils s'aperçoivent de ce que Malenfant nous a fait, ce qu'il fait à tout Charlevoix. Cet homme-là a amené la chicane dans Charlevoix. Aujourd'hui, c'est nous autres les victimes qu'on traite comme des criminelles, alors que c'est lui qui a tout provoqué.»

9 heures, samedi le 18 octobre

Sur le trottoir, des enfants, portant bien haut une pancarte de la CSN, la brandissaient devant les syndiqué-es CSN et en reprenant les slogans lancés la veille par les manifestantes. En passant, une des travailleuses, les montrant du doigt, avouait à sa compagne, sur le ton de la confiance, un éclair de fierté dans les yeux... «C'est mes petits-enfants... ils sont avec nous autres!» ■

La FNC intervient

Le président de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN) Maurice Amram a demandé des éclaircissements à la direction de la Sûreté du Québec sur les agissements de certains de ses agents à Pointe-au-Pic.

«Selon nos informations, déclare-t-il, des agents de la SQ ont bousculé la journaliste de Radio-Canada et renversé la caméra de son technicien. Ce comportement est de nature à causer un préjudice certain à l'exercice du métier de journaliste... Ce n'est pas le rôle de la police de déterminer ce que la population peut ou ne peut pas voir.»

Au fond du couloir

Le policier, identifié par les syndiqué-es comme agent de la Sûreté du Québec de La Malbaie, un certain Germain Lévesque, s'est alors emparé de la caméra, mais, après quelques pas, pendant que les assiégées le forçaient à les faire, il a projeté la caméra au sol et s'est acharné, avec ses confrères armés, à pousser les syndiqué-es au fond d'un couloir.

Dans un espace de moins de 25 pieds carrés, une cinquantaine de syndiqué-es ont alors été retenues pendant plus de deux heures, debout, face aux policiers et à leurs photographes qui faisaient crépiter leurs appareils pendant que des agents de sécurité de l'hôtel hurlaient des intimidations grossières à ces femmes et à ces hommes qui leur faisaient face.

Les plus âgées tenaient le bras de leurs camarades, se soutenant mutuellement et s'escortant, tour à tour, près de la seule fenêtre d'où elles pouvaient respirer un peu d'air frais. Les voix, d'abord nerveuses, puis de plus en plus assurées, entonnèrent des chants de solidarité, de plus en plus fort, montrant à cette armée de fiers-à-bras qui les repoussaient qu'elles avaient surmonté la peur et qu'elles étaient fières.

Dans les mains de la police

Deux par deux, attachées avec des menottes, elles furent conduites au rez-de-chaussée où là,

dossier

En 1980-1981, plus de deux mille travailleurs forestiers à travers le Québec ont fait la grève pour l'abolition du travail à forfait en forêt. Treize mois de grève qui n'ont pas donné tous les fruits escomptés.

Aujourd'hui, les travailleurs forestiers sont plus isolés que jamais. De moins en moins d'entre eux sont syndiqués. C'est la loi de la jungle où il n'y a qu'un seul gagnant: le club des grandes sociétés papetières. Avons-nous trop laissé dormir les choses?

Pour faire la lumière sur les agissements des compa-

gnies papetières et forestières dans les forêts publiques québécoises, il faut que le Gouvernement du Québec reconnaisse l'urgence de mettre sur pied une commission d'enquête sur l'état de la forêt québécoise et la situation des travailleurs forestiers.

Pour y arriver, Gérard Larose estime nécessaire de mettre dans le coup tous les travailleurs forestiers, ceux qui sont syndiqués tout comme ceux qui ne le sont pas encore.

L'ENVERS DE LA FORÊT

par Henri Jalbert

**JETÉE JEAN-PIERRE,
SEPTEMBRE 1986**

Au nord de LaTuque, les routes en «planche à laver» qui mènent aux camps forestiers de la CIP sont sinueuses, poussiéreuses, cahoteuses. Que des lacs, des rivières et des forêts. Il y a là de quoi se faire un paradis.

Pourtant, sur des milles et des milles, la forêt est calcinée. Plus loin encore, des arbres amochés et vulnérables, victimes de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le paradis serait-il un enfer?

Près du barrage Gouin, là où la rivière Saint-Maurice prend son nom, un camp forestier de la CIP: Jetée Jean-Pierre.

À la cafétéria du camp forestier, avec quelques travailleurs qui s'attardent, on a vite fait le tour des grands problèmes: il y a de moins en moins d'emplois, pour des périodes de moins en moins longues, à des conditions qui se détériorent de plus en plus, dans une forêt qui n'en finit plus de déperir.





De 2,000 à 350

Il y a déjà eu 2,000 emplois dans les chantiers de la CIP du nord de LaTuque. Cette année, si on franchit le cap des 350 travailleurs pour une moyenne de quatre ou cinq mois travaillés, ce sera beau.

Et dans quelles conditions? Les mêmes conditions décriées par les travailleurs forestiers, contre lesquelles ils ont fait la grosse grève de 80-81. Avec en plus une détérioration non seulement des conditions de travail (travail à forfait et propriété des machines, sujets sur lesquels nous revenons plus loin) mais aussi des conditions de vie.

En effet, en forêt, malgré l'éloignement, l'isolement, il y a des bruits qui courent rapidement. On n'est pas sans savoir que certaines compagnies ont commencé à débâter les camps, et certains travailleurs doivent maintenant camper en forêt pour travailler: c'est reculer trente ans en arrière.

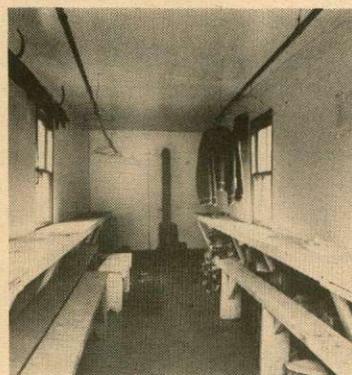
Comme à la compagnie Consol, à Mattawin, où plusieurs travailleurs apportent avec eux en forêt des bizarres de «boîte à lunch»: des roulottes pour pouvoir manger et dormir. Après avoir forcé les travailleurs forestiers à s'acheter des machines qui valent parfois \$200,000 pour travailler, voilà qu'on les force à «four-nir» le camp.



T'ES ISOLÉ, PERSONNE NE TE VOIT!

Mattawin, c'est un petit village à mi-chemin entre Grand'Mère et La Tuque. Le temps de prendre le bac, de traverser la rivière, et en peu de temps, nous sommes chez Consol.

Au hasard des chemins forestiers, on rencontre des équipes de travailleurs forestiers avec leur machinerie: tronçonneuse, débusqueuse ou ébrancheuse. En fouillant un peu plus, on découvre les fameuses «boîtes à lunch». En fait, dans une sorte de cul-de-sac, on arrive à un terrain de camping avec comme seul service fourni par le «propriétaire»: une toilette chimique.



Les travailleurs ont fait pression pour obtenir un endroit pour faire sécher leur linge parfois complètement détrempé après une journée de travail sous la pluie. La compagnie a donc bâti une cabane rudimentaire à l'intérieur de laquelle elle a installé un petit poêle à bois et deux longues baguettes de bois pour suspendre les cintres.

Une photo...

L'an dernier, la compagnie avait fait installer un lavabo en plein air au milieu du terrain de camping. Installation dérisoire contre laquelle le syndicat a porté plainte. Après parution d'une photo de l'installation en question dans la revue de la CSST, la compagnie a préféré l'enlever que d'en installer un autre qui avait de l'allure.

L'inspecteur de la CSST a demandé à la compagnie de voir à l'installation d'une douche et d'un séchoir. La douche, les travailleurs n'en ont jamais vu l'ombre. Quant au séchoir, on l'a vu, il s'agit d'une installation plus que rudimentaire, où il faut passer toute la soirée à chauffer la «truie» si on veut que les vêtements sèchent.

Les travailleurs de la Consol à Mattawin ne sont pas les seuls dans de telles conditions. En effet, au cours des dernières années, plusieurs autres compagnies ont fermé leurs camps et n'assument plus ni gîte ni couvert. Entre autres: la compagnie Donohue à Clermont et la compagnie Scierie des Outardes sur la Côte-Nord.

C'est aussi le cas des compagnies QNS sur la Côte-Nord et Domtar à Lebel sur Quévillon qui ont décidé de fermer camps et cuisines les fins de semaine, forçant ainsi les travailleurs habitant loin du camp, soit à voyager chaque fin de semaine, soit à habiter à l'hôtel ou ailleurs.



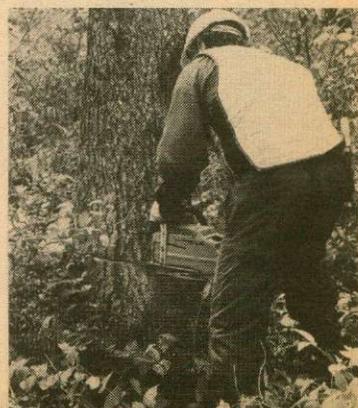
COMMISSION PARLEMENTAIRE, OCTOBRE 1986

Georges Cantin, le président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF), affiliée à la CSN, n'y est pas allé de main morte lors de la présentation du mémoire de son organisme à la Commission parlementaire sur l'économie et le travail, qui étudiait l'avant-projet de loi sur les forêts du Québec.

S'adressant au ministre délégué aux forêts, M. Albert Côté, il l'a accusé d'ajouter l'injure à l'insulte en refusant carrément de s'intéresser aux problèmes de vie et de travail de la main-d'oeuvre forestière. «Comme vous pouvez le constater, nous sommes venus vous parler de ce qui a été oublié par le ministre dans l'avant-projet de loi sur les forêts: la dimension humaine».

Être payé à l'arbre abattu (à forfait), sans aucun salaire de base, sans jamais être sûr de son revenu, ça a des impacts sur la façon de travailler.

«Pour s'assurer d'un salaire décent, le travailleur doit se surmener, se dépasser, aller le plus vite possible; n'y a-t-il pas un lien évident entre le nombre d'accidents en forêt (le plus haut taux de fréquence d'accidents et de maladies professionnelles) et le mode de rémunération?»



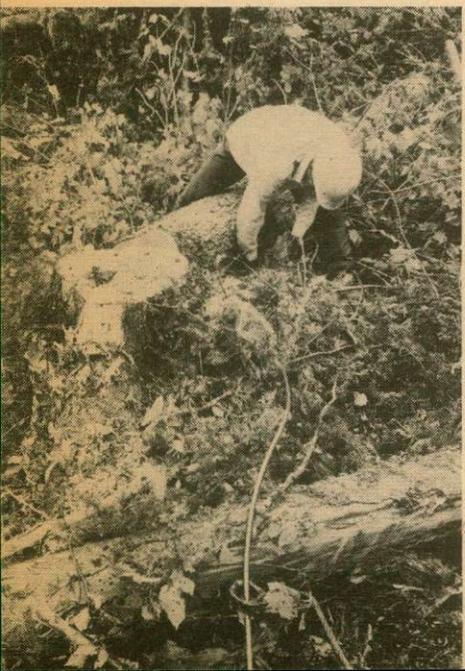


Ils n'ont pas le choix

«À ceux qui affirment ou pensent que les travailleurs forestiers désirent conserver la rémunération au rendement, nous répondons tout simplement que c'est faux. C'est faux, parce qu'ils n'ont pas le choix: ils le savent et ne voient pas l'heure de s'en sortir.

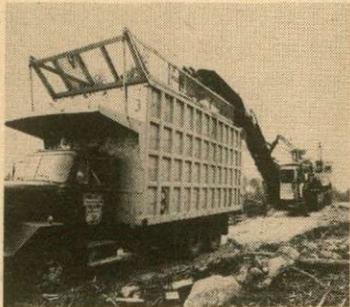
«Certains diront que lorsqu'un travailleur est rémunéré au rendement, il est libre (libre de son horaire, de son rythme de travail, etc). Nous répondons qu'il a la liberté de l'esclave à qui on permet d'organiser son travail comme il le veut, à la condition qu'il fasse tout ce que le maître lui demande, et à ses conditions».

Tous les gens du Québec connaissent fort bien les conditions dans lesquelles nos ancêtres pas si lointains se retrouvaient, lorsqu'ils montaient en forêt. Ce qu'ils connaissent moins bien, ce sont les conditions actuelles qui ont été mises en place par les compagnies, qui se sont arrogé à la fois la gestion des ressources forestières et la gestion de l'ensemble des ressources humaines qui oeuvrent en forêt.



LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

À partir des pouvoirs que leur ont consentis les gouvernements qui se sont succédés au Québec, les grandes sociétés papetières et forestières se sont bâti un système d'approvisionnement pour leurs usines de pâte et de papier qui repose essentiellement sur la concurrence entre les différents fournisseurs de la matière première: leurs propres chantiers forestiers, les producteurs indépendants, les coopératives forestières et les scieries (ces dernières pour l'approvisionnement des copeaux qui entrent de plus en plus dans la fabrication de la pâte et du papier, et qu'elles paient la plupart du temps d'un prix qui est plus bas que la valeur réelle, selon une étude faite par Lavalin).



Pour faire fonctionner ce système qui leur permet de maximiser leurs profits, elles ont imposé, avec la complicité du gouvernement du Québec, deux conditions dont l'ensemble des travailleurs forestiers font les frais: le travail à forfait et l'obligation pour les travailleurs d'acheter de la machinerie qui coûte parfois jusqu'à plusieurs centaines de milliers de dollars pour pouvoir travailler.

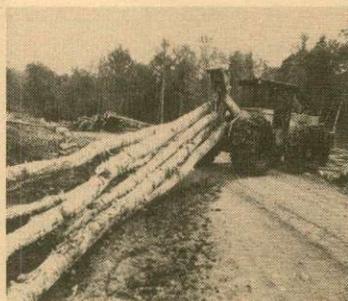
S'endetter pour travailler

En effet, en plus d'être rémunérés à forfait avec toutes les incidences que cela comporte, les travailleurs ont été contraints depuis plusieurs années d'accepter la propriété de la machinerie. Si la propriété des machines avait été le moins lucratif, les compagnies n'en auraient certainement pas transféré la possession aussi massivement aux travailleurs.

Seulement en forêt publique, les travailleurs forestiers supportent ainsi pour plus d'un milliard de dollars de machineries (abatteuses, débusqueuses, ébrancheuses, tronçonneuses). En plus du coût d'achat, ils doivent aussi supporter les coûts d'entretien, d'inventaire des pièces de rechange, de carburant, de transport et de main-d'oeuvre pour les réparations, d'assurances, de dévaluation de la machine, etc.

Et comme ils sont payés à forfait, si la machine brise toute une journée, c'est une journée sans paie. Si la température est mauvaise et que la machine s'embourbe continuellement, c'est une journée avec une paie moindre, et ainsi de suite.

En perpétuant le travail à forfait et l'obligation pour les travailleurs forestiers de supporter le coût des machines, les compagnies condamnent ces derniers à s'endetter pour pouvoir travailler.



DES PRINCIPES D'ORDRE MORAL

Dans le mémoire déposé par la CSN à cette même commission parlementaire, la vice-présidente Céline Lamontagne, responsable de la campagne d'information sur la forêt votée lors du dernier congrès, accusait les compagnies d'avoir instauré, avec la complicité silencieuse des gouvernements, une organisation du travail qui viole certains principes d'ordre moral, et qui condamne des milliers d'individus dans un système qui les appauvrit collectivement sans aucune chance de s'en sortir.

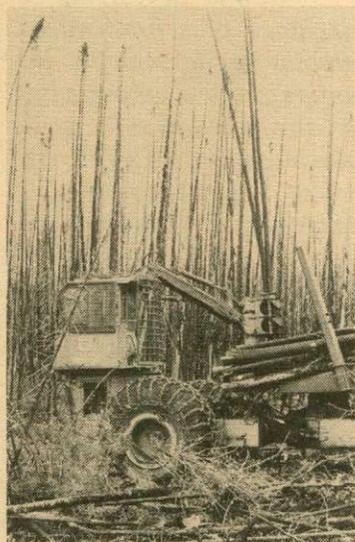
D'ailleurs, dès 1980, les évêques de l'Ouest et du Nord-Ouest québécois avaient adressé à différents organismes – dont l'UPA et l'AFEAS – une lettre dans laquelle ils lançaient une mise en garde contre de telles pratiques.





Entre autres, ils écrivaient ce qui suit: «Une difficulté nouvelle s'est ajoutée récemment pour les travailleurs forestiers avec l'utilisation des grosses machines... Plusieurs exploitants sont en train de transférer sur les épaules de ces travailleurs forestiers le fardeau de l'achat et de l'entretien de ces grosses machines qui coûtent très cher. Ces exploitants, de plus en plus, donnent des contrats à des sous-traitants, qui, eux, louent les services des travailleurs forestiers et de leurs machines. Ce sont les travailleurs forestiers eux-mêmes qui ont à se procurer ces énormes machines et à rencontrer les paiements. Les exploitants forestiers et même les sous-traitants se dégagent ainsi d'un fardeau très lourd sur le dos des travailleurs individuels. Nous croyons important d'attirer l'attention sur cette situation qui risque de s'aggraver: **Nous voyons là une source d'injustices et d'abus très sérieux.**»

De plus, comme le signalait la vice-présidente Céline Lamontagne, la majorité de ces travailleurs proviennent des régions les moins favorisées au Québec: «La gestion de la forêt devrait tenir compte de certaines données économiques régionales comme le taux de chômage et le nombre de travailleurs saisonniers. En laissant le contrôle de la forêt aux grandes compagnies, l'État québécois a fermé les yeux sur des pratiques qui l'empêcheront, tant que ces pratiques existeront, d'avoir une véritable politique économique pour les régions défavorisées, car c'est surtout de ces régions que proviennent les travailleurs forestiers».



Revendiquant au nom de la CSN la création d'une Société publique de gestion et d'aménagement de la forêt, elle réclamait qu'on retire une fois pour toutes aux compagnies la gestion de la forêt.

DES ENJEUX ÉNORMES

Évidemment, les enjeux sont énormes. Il ne s'agit pas ici seulement de redonner des conditions normales de vie et de travail aux travailleurs forestiers. Il s'agit aussi de mettre de l'ordre dans la gestion de la forêt. En effet, les compagnies papetières et forestières contrôlent à toutes fins pratiques la forêt publique au Québec. Et quand on parle de forêt publique, on parle de plus de 80% de la forêt québécoise.

Historiquement, un seul ministre a osé fustiger sur la place publique l'attitude de ces grandes compagnies.

En 1972, Kevin Drummond mentionnait, et nous le soulignons: «Ce n'est pas dans le statu quo que réside l'avenir d'une politique forestière visant d'abord à servir le bien public plutôt que l'intérêt d'un groupe privilégié».

Mais le gouvernement de l'époque devait céder aux pressions des géants de l'industrie papetière et le projet de société de gestion forestière mis de l'avant devait disparaître. Et un remaniement ministériel devait, peu de temps après,

amener Kevin Drummond à d'autres fonctions. Aujourd'hui, il siège sur le conseil d'administration de la compagnie Donohue.

Or, ce que met de l'avant le ministre délégué aux forêts, Albert Côté, c'est justement le statu quo, donc la continuation de la mainmise sur la forêt par les grandes compagnies. Aussi faut-il voir ce qu'elles en ont fait, de la forêt.

Un état dans l'État

Dans les faits, malgré qu'elles ne soient que les locataires de la forêt, elles se sont petit à petit arrogé des droits et des pouvoirs qui appartiennent à la collectivité (la forêt publique est un patrimoine collectif), et les gouvernements qui se sont succédés se sont fermés les yeux. Elles sont devenues un état dans l'État.

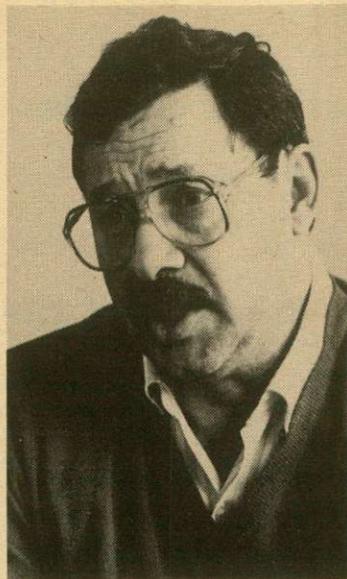
Et pas n'importe quel état. Un état qui a saccagé la forêt. D'ailleurs, tous les intervenants, que ce soit le Gouvernement, les regroupements de travailleurs, les écologistes, les ingénieurs forestiers et même les industries, s'entendent pour constater la gravité de la situation.

Les droits de coupe!

Comble de l'ironie, le Gouvernement du Québec aurait reçu entre 1982 et 1984, des droits de coupe annuels variant entre 22 et 27 millions de dollars. Or, selon un rapport interne du ministère de la Chasse et de la Pêche, les revenus provenant des permis de la chasse et de la pêche pour 1985-86 totaliseraient plus de 20 millions de dollars.

Pourquoi les chasseurs et les pêcheurs paieraient-ils presque autant que l'industrie?

Le problème, c'est de faire ses semaines



Yvon Lechasseur, vice-président de la FTPF-CSN pour le secteur forêt.

«Aujourd'hui, il y a autant de monde qu'avant en forêt. Mais alors qu'avant on pouvait travailler jusqu'à dix mois par année, aujourd'hui la très grande majorité des travailleurs forestiers ne pensent qu'à une seule chose: travailler suffisamment de semaines pour pouvoir toucher l'assurance-chômage parce qu'ils passent la plupart du temps en mise à pied».

Travailleur forestier et vice-président (secteur forêt) de la FTPF, Yvon Lechasseur a à la fois une longue expérience en forêt et une vaste connaissance de ce qui s'y passe.

«Quand un travailleur syndiqué qui gagne un salaire acceptable est mis à pied, il n'a aucune chance de se retrouver un emploi similaire. À peu près tout ce qui lui reste, c'est de tenter de trouver un emploi non syndiqué avec un jobber ou dans une coopérative, avec un salaire coupé de moitié, pas de sécurité d'emploi, pas d'ancienneté, pas de droit de rappel, rien.»

Les travailleurs qui restent sur les chantiers sont confrontés à un autre problème, celui de la machine.

«Quand de nouvelles machines plus productives arrivent sur le marché, les compagnies s'empressent de dire aux travailleurs de faire attention, car s'ils ne se procurent pas ces nouvelles machines, il y a de fortes

chances que d'autres se les procurent à leur place.

Bénéfices: deux milliards et demi

«C'est ainsi que ce sont les travailleurs qui mécanisent les compagnies et que celles-ci peuvent se tenir à la fine pointe du progrès sans avoir à déboursier quoi que ce soit.

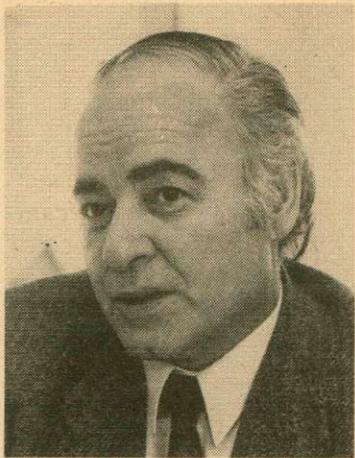
«Les compagnies ont réussi, globalement, à faire baisser leurs coûts d'approvisionnement pour les usines de pâte et papier; en imposant la propriété des machines aux travailleurs, elles n'assument à peu près aucun risque en forêt; tout ce qui leur reste à faire, c'est de ramasser les profits.»

Or, les profits sont énormes. Pour les seules sociétés papetières suivantes (Abitibi-Price, Consol-Bathurst, Domtar et Donohue) les bénéfices nets d'opération pour les neuf dernières années se chiffrent à quelque **deux milliards cinq cent millions de dollars \$**.

BÉNÉFICES NETS D'OPÉRATION DE CERTAINES SOCIÉTÉS PAPETIÈRES OPÉRANT AU QUÉBEC, DE 1977 À 1985 en millions de dollars

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
ABITIBI-PRICE	37,9	78,7	114,1	83,8	123,6	61,0	38,0	70,1	100,2
CONSOL-BATHURST	21,4	59,1	98,3	122,4	101,8	53,4	43,0	73,8	77,5
DOMTAR	26,8	63,3	97,9	96,7	59,4	9,1	40,9	89,5	110,4
DONOHUE	16,2	8,0	13,7	26,0	24,9	16,5	9,3	30,3	20,7

Une bataille collective



Norbert Rodrigue, président de la CSN pendant la Grande Corvée de 1980.

«Si on veut repartir une bataille pour l'abolition du travail à forfait en forêt, il va falloir que l'on tienne compte d'un fait important: les travailleurs forestiers sont à toutes fins pratiques isolés les uns des autres. Il va falloir que ce soit une bataille collective, une bataille de tous les Québécois et Québécoises.»

Le geste lent, le regard fixant son interlocuteur, Norbert Rodrigue, qui était président de la CSN lors de la grosse grève des travailleurs forestiers est resté de cœur avec ce groupe de travailleurs. Et quand il évoque la grosse grève de 80-81, c'est avec émotion.

«Il y a beaucoup de grandes choses qui ont été faites durant cette grève. Mais la démarche de sensibilisation n'a pas donné tous les fruits escomptés. Mais depuis, peut-être qu'on a trop laissé dormir les choses.»

Même l'Assemblée nationale

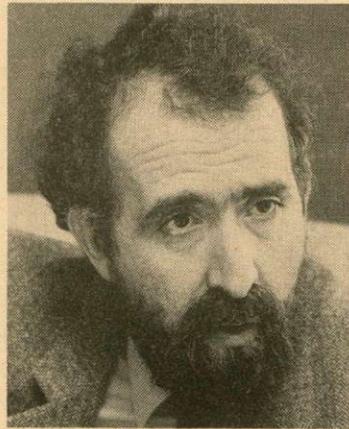
Effectivement, des milliers de Québécoises et de Québécois ont manifesté à cette occasion, un appui sans équivoque aux travailleurs forestiers. La Grande Corvée, mise sur pied pour soutenir les grévistes, avait

alors permis d'amasser des centaines de milliers de dollars de vivres en une dizaine de jours durant la période des Fêtes de 1980. Les appuis venaient de partout: syndicats, groupes populaires et religieux, individus. Même, fait rare, l'Assemblée nationale du Québec avait donné son appui unanime à la collecte de vivres pour les grévistes. Mais quand les derniers grévistes sont rentrés, c'était sans le retrait des clauses de travail à forfait.

«Le travail à forfait, c'est un débat de société. Il faut absolument que ce débat sorte de notre cercle et qu'on recommence à sensibiliser les gens sur la question. D'ailleurs, ça concerne tout le monde, parce que ça risque de se généraliser dans d'autres secteurs. Il y a des conditions de travail qui brisent la santé du monde: le travail à forfait en est une. C'est inacceptable que des compagnies puissent imposer une telle concurrence entre les travailleurs, et concevoir l'homme comme une machine à produire.»

Norbert Rodrigue, temporairement délogé de ses fonctions à la CSN, est présentement commissaire à la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux (Commission Rochon). Il mentionne que sur la question du travail à forfait, lorsque viendront les débats sur la santé au travail, il va défendre «les idées auxquelles il croit».

La nécessité de regrouper tous les forestiers



Gérald Larose.

«Les grandes sociétés ont toujours fait ce qu'elles voulaient en forêt. Elles n'ont jamais toléré d'être soumises à quelque règle que ce soit, y compris celles de l'État. Socialement, est-ce qu'on peut endurer ça encore longtemps?»

Pour Gérald Larose, le président de la CSN, une enquête publique sur l'état de la forêt et les conditions de travail des travailleurs forestiers est une étape essentielle qu'il faut aller arracher au Gouvernement du Québec. «C'est, dit-il, la seule façon de réussir à mettre la lumière sur ce qui se passe en forêt».

15 JOURS PLUS TARD

«Il est curieux que le ministre délégué aux forêts, M. Albert Côté, ait donné son accord pour une enquête sur les conditions de travail des forestiers, le 25 avril dernier, pour changer d'idée quinze jours plus tard. C'est à se demander qui a bien pu lui peser sur le ventre comme ça pour qu'il change d'idée aussi vite.»

Pour le président de la CSN, l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des travailleurs en forêt passe inévitablement par un regroupement des différentes organisations qui représentent les travailleurs en forêt.

«Concrètement, ça veut dire la nécessité de s'asseoir entre autres avec l'Union des producteurs agricoles, avec le Syndicat canadien des travailleurs du papier, avec les représentants des coopératives forestières. Il nous faut trouver une approche collective pour s'attaquer au cœur du problème. Les compagnies papetières contrôlent la forêt publique et à chaque fois qu'un groupe de travailleurs forestiers réussit une percée en forêt, les compagnies le font payer par un autre groupe de forestiers.»



La santé-sécurité au travail : une lutte à finir avec le patronat

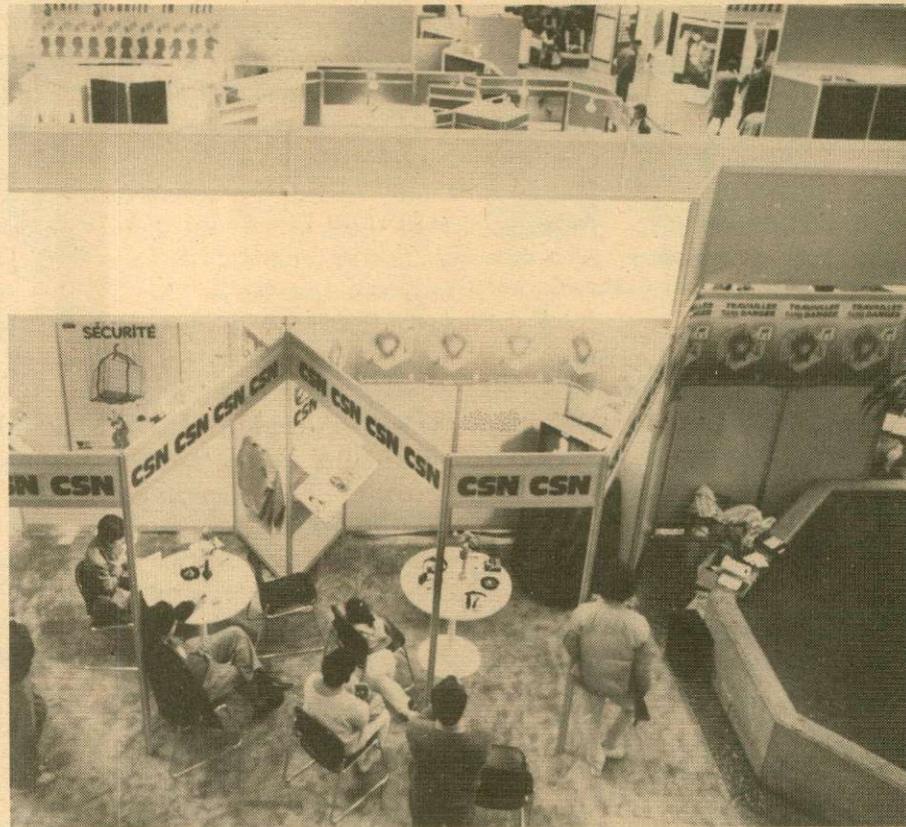
par Guy Ferland



« C'est une lutte à finir qui s'amorce entre le mouvement syndical et le patronat sur la responsabilité en matière d'accidents et de maladies du travail, de même que sur le partage des coûts de l'indemnisation, a déclaré le président de la CSN au cours d'une conférence de presse. Il s'agit de savoir si comme société nous accepterons ou refuserons de retourner au temps où il n'y avait qu'une protection nominale pour les victimes d'accidents et de maladies du travail. Car c'est bien là que nous conduisent les déclarations du patronat depuis quelques mois. »

La semaine de santé-sécurité aura donc été cette année l'occasion de faire échec à toute velléité de maintenir la confusion entre les objectifs syndicaux et patronaux en cette matière.

Ces objectifs sont aux antipodes et clairement formulés. D'une part on veut « Travailler sans danger », comme le proclame le thème de la CSN, tout comme celui de la FTQ qui traduit la même idée : « Dangers au travail : objectif zéro ». D'autre part, le Conseil du patronat affirme que l'objectif même de la loi sur la santé et la sécurité, qui est l'élimination des dangers à la source, doit être modifié pour lui subs-



Le kiosque de la CSN à la Place Desjardins, à Montréal, où sont réunis tous les organismes exposants dans le cadre de la Semaine de santé-sécurité de la CSST.

tituer la protection individuelle et le contrôle des risques.

L'intention affichée du patronat est de réduire le coût de l'indemnisation de façon purement fictive et bureaucratique en limitant le nombre de réclamations acceptées. Notre intention tout aussi affichée est de réduire le

nombre réel d'accidents et de maladies causées par le travail en éliminant les dangers à la source. C'est donc un débat de société qui s'amorce, dans la foulée des autres grandes remises en question exigées par un patronat qui a été mis en appétit par les gouvernements Bourassa et Mulroney.

La fraude patronale

Une des causes du déficit de la CSST c'est la fraude des employeurs qui ne paient pas leur cotisation. Nous ne prétendons pas qu'il s'agit là d'une cause significative, comme le font le président du Conseil du patronat et la présidente de la CSST en insinuant qu'il y a de la fraude chez les victimes. Nous dirons seulement ce qui apparaît aux livres : 1.5 pour cent des cotisations irrécouvrables en 1986. La fraude patronale serait donc à la hausse puisqu'en 1985, la prévision de un pour cent s'était révélée insuffisante.

Le déficit de la CSST : boomerang sur le patronat



« On veut parler du déficit de la CSST? Eh bien nous en parlerons, mais pour empêcher le Conseil du patronat de faire peur au monde en disant n'importe quoi à ce sujet », disait Gérald Larose, en rappelant que la première cause du déficit c'est le cadeau fait aux employeurs depuis 1984. Depuis cette année-là en effet, ils ne cotisent que 90% du coût réel de l'indemnisation des victimes d'accidents et de maladies du travail.

Un cadeau de 10% aux employeurs

Ce cadeau de 10% a représenté \$ 189 millions pour la seule année 1985, et a eu pour effet de diminuer considérablement la cotisation des employeurs à la CSST, par rapport à l'Ontario. D'ailleurs même si les employeurs québécois cotisaient à 100% depuis 1984, leur cotisation demeurerait inférieure à celle de l'Ontario. (Voir le tableau ci-contre.)

La deuxième grande cause du déficit, ce sont les dispositions transitoires assurant le passage entre l'ancien régime d'indemnisation et la nouvelle loi 42. Or il s'agit d'un coût temporaire (\$207 millions en 1985) qui va s'éteindre à mesure que les réclamations faites sous l'empire de l'ancienne loi arriveront à terme. Le patronat devrait plutôt se réjouir de ce coût temporaire plutôt que de le brandir comme épouvantail, car si la loi 42 n'avait pas modifié à la baisse le régime d'indemnisation, ce serait un coût permanent.

Mettre le déficit en perspective

Donc quand le coût des mesures transitoires sera éteint, le déficit de la CSST diminuera d'autant. En supposant que cela aurait été le cas en 1985, le déficit aurait été réduit de \$207 millions. Ajouté aux \$189 millions provenant cette année-là du cadeau annuel fait aux employeurs depuis 1984, le déficit serait passé de \$548 à \$159 millions. Sur un budget de \$1.3 milliard, cela permet de voir les choses dans une autre perspective et de discuter au mérite des causes du déficit.

Une troisième cause c'est évidemment l'augmentation du nombre de réclamations: 10% de plus en 85 et 15% en 86. Une partie de l'explication vient certainement du fait que les syndicats sont plus attentifs aux problèmes de santé-sécurité, qu'ils assurent une défense plus alerte des victimes, de sorte qu'il y a plus d'accidents et de maladies déclarés. Ou à l'inverse, qu'il y en a moins de cachés.

Pas de prévention à la source

L'autre partie de l'explication provient d'un ensemble de facteurs, comme par exemple de faire faire la même production avec moins de personnel, une pratique qui s'est développée avec la crise économique et qui fait autant de ravages dans les écoles et les hôpitaux que dans les usines; comme de faire faire aussi de plus en plus de travail par des sous-traitants, dont on sait que la seule façon de survivre est de rabaisser au maximum les conditions de travail.

L'introduction désordonnée des changements technologiques est elle aussi une cause, par l'augmentation de l'intensité du travail qui en découle et la multiplication des nouveaux dangers qui les accompagne. Enfin le retour en force du capitalisme sauvage, dans le courant de la privatisation et de la déréglementation, ne peut qu'entraîner une augmentation des lésions dans la mesure où les contraintes minimales qui permettent au monde de se défendre sont relâchées. La charge du patronat contre la prévention à la source est éloquent à cet égard.

Boomerang sur le patronat

En utilisant le déficit de la CSST comme épouvantail, sans l'expliquer ni le mettre en perspective, le patronat espérait obtenir une réduction des droits et bénéfices des victimes d'accidents et de maladies du travail. Mais il est allé trop loin sur le terrain glissant du terrorisme d'opinion, de sorte que même la nouvelle présidente de la CSST a été obligée de le contredire sur l'ampleur du déficit, en précisant qu'il n'est pas plus élevé qu'en Ontario, proportionnellement, et en rappelant que les coûts élevés de la santé-sécurité sont un phénomène général dans toute l'Amérique du Nord.

Ainsi le patronat a-t-il brûlé l'atout qu'il croyait tenir.

La CSN rappelle à l'ordre la nouvelle présidente

Le président de la CSN a demandé au ministre du Travail de rappeler à l'ordre la nouvelle présidente de la CSST parce qu'elle a affiché un parti-pris patronal indécent dans ses premières interventions publiques.

« On ne sait pas si c'est Monique Jérôme-Forget ou Ghyslain Dufour qui est le porte-parole du patronat par les temps qui courent, a dit Gérald Larose au cours d'une conférence de presse. Quand la nouvelle présidente déclare qu'il faut « voir ce qu'on peut se payer en santé et en sécurité du travail tout en permettant aux employeurs de demeurer compétitifs (revue de la CSST, juin 86), elle reprend à son compte les énormités de Ghyslain

Dufour, mais elle leur donne plus de portée à cause de la fonction non-partisane qu'elle occupe. »

À l'ordre... ou démission !

« Le mandat de la présidente de la CSST est d'administrer correctement les lois relatives à la santé-sécurité, a ajouté le président de la CSN, et non pas de relayer l'argumentation patronale dans l'opinion, comme elle l'a fait ostensiblement dans ses premières interventions publiques, en jetant le discrédit sur les victimes par des insinuations de fraude. Il est temps que le ministre du Travail rappelle cette personne à l'ordre, car il n'aura pas d'autre choix avant longtemps que de demander sa démission pour inaptitude à remplir son mandat. »



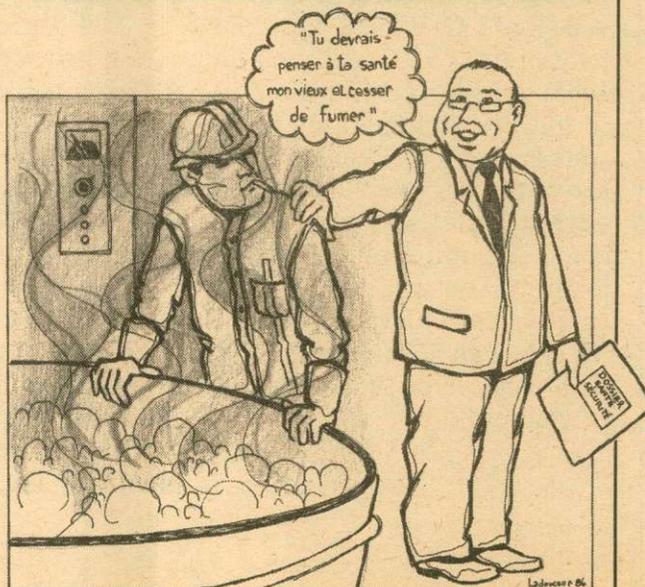
Évolution du taux moyen de cotisation par tranche de 100\$ de salaire

	Ontario	Québec	
1978	1.57 \$	1.90 \$	
1979	1.80	1.91	
1980	1.62	1.89	
1981	1.69	2.10	
1982	1.86	2.16	
1983	1.98	2.05	
1984	2.17	1.89	— 2.10
1985	2.31	1.88	— 2.33
1986	2.65	2.05	— 2.59
1987 (prévu)	3.05	2.50	— 2.88
	+ 94.2%	+ 31.5%	

Si on avait cotisé à 100 %

Ce tableau nous permet de constater :

- Que l'Ontario a connu une hausse de cotisation trois fois plus élevée que le Québec depuis 1978 ;
- Qu'il y a eu une baisse substantielle de 13 % au Québec entre 1982 et 1985 ;
- Que le taux de \$2.05 cette année est égal à celui de 1983 ;
- Que le taux de \$2.50 l'an prochain sera même inférieur au taux actuel de \$2.65 en Ontario.



COUPABLE

par Lucie Laurin

Procès inusité que celui-là: présidé par une juge, plaidé par deux avocates, appuyé exclusivement par des témoignages de femmes, se déroulant enfin devant un jury très majoritairement féminin et d'une partialité sans scrupule. L'accusée: la loi canadienne sur l'avortement, c'est-à-dire les articles 251 et 252 du Code criminel canadien.

LES TÉMOIGNAGES

Première appelée à la barre, la militante Léa Roback a raconté la mort tragique de Flore et de Marie aux mains d'avorteurs improvisés en 1938 et en 1943; sous les applaudissements nourris du jury (et le froncement de sourcils de l'avocate pro-loi), elle a dénoncé ceux et celles qui souhaiteraient ramener les femmes à la pénible situation des décennies trente et quarante. Maître Andrée Côté lui a succédé pour expliquer que la composition et le fonctionnement des comités thérapeutiques (où siègent parfois des dentistes!) ont pour conséquence que les femmes ne sont pas égales devant la loi.

Le jury a ensuite écouté religieusement le témoignage émouvant de trois femmes ayant vécu un avortement, la première dans un climat de clandestinité et d'illégalité et la seconde, encore amère de l'intrusion dans sa vie privée imposée par un comité thérapeutique; quant à la troisième, mère de deux enfants désirés et qui a subi un avortement dans les meilleures conditions, elle a ainsi conclu son témoignage: «Pourquoi ne pas permettre à une femme qui souhaite interrompre une grossesse de bien vivre cette situation?»

C'est bien en vain que l'avocate pro-loi a ensuite tenté d'intimider le dernier témoin, Sylvie Bernier, travailleuse dans un Centre de santé pour femmes.

— Comment pouvez-vous vous résoudre, lui a-t-elle demandé, à transgresser ainsi la loi à tous les jours?

— Qu'est-ce qui est le plus moral, a aussitôt rétorqué le témoin, donner des services d'avortement de qualité, ou renvoyer les femmes à des avortements-boucheries? Bien sûr que je trouve dommage de transgresser la loi; c'est pourquoi je préférerais qu'il n'y ait pas de loi...

LES PLAIDOIRIES

L'avocate pro-loi a dû présenter sa plaidoirie devant un jury un tantinet moqueur: «Tout État se doit de protéger ses sujets les plus démunis, a-t-elle plaidé; or y a-t-il, je vous prie, sujet plus démuné qu'un fœtus?» Pas plus que cet argument-choc, le rappel aux femmes du rôle social des mères dans le maintien — et surtout la hausse! — du taux de natalité, n'a semblé émouvoir l'auditoire-jury...

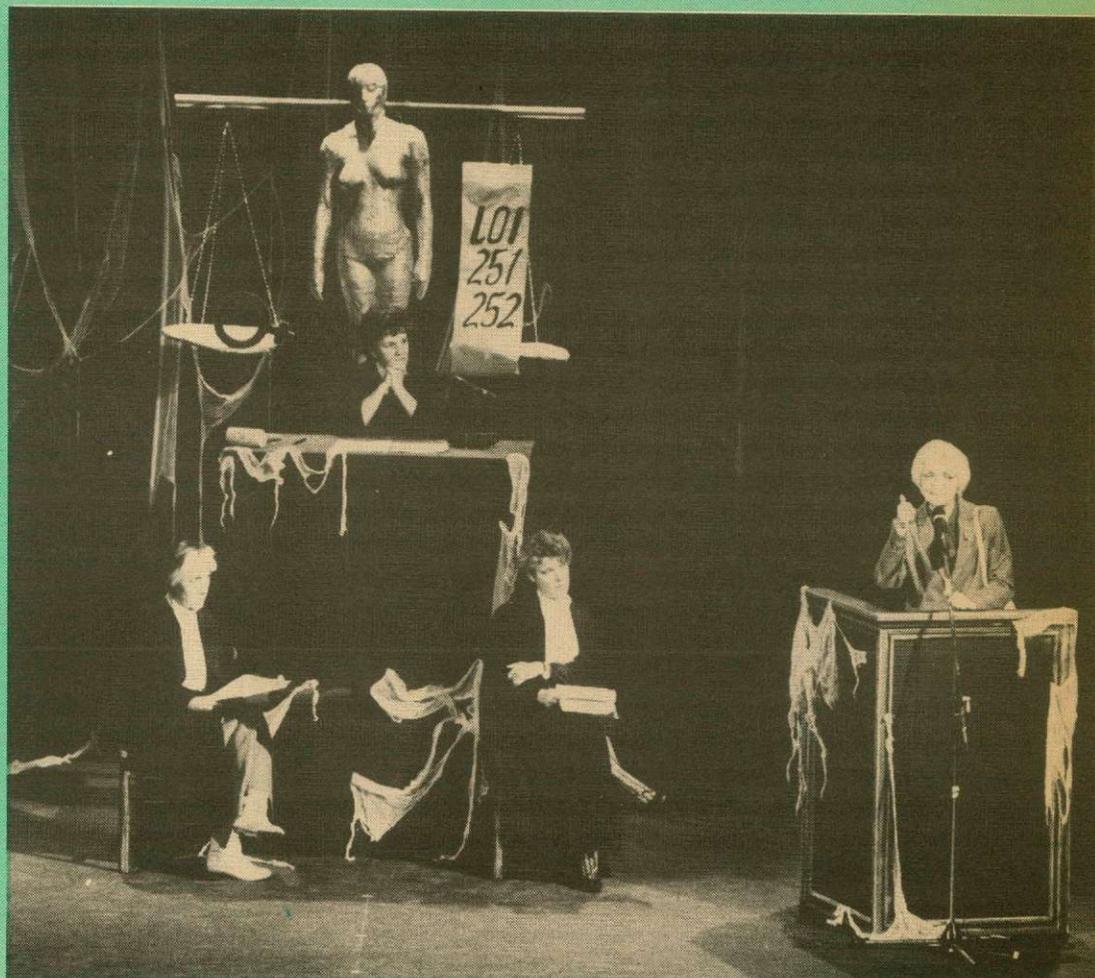
L'avocate anti-loi et pro-choix

a pour sa part rallié le jury en dénonçant la morale punitive des anti-choix: «T'as eu du fun? Ça se paie!» disent-ils. Et la punition, c'est le bébé. Belle perspective d'avenir pour un nouveau-né... Et de dénoncer vigoureusement les articles 251 et 252 pour leur mépris envers les femmes, qui refusent d'être considérées comme des utérus ambulants.

LE JUGEMENT

Après la plaidoirie de l'avocate anti-loi, la juge a déclaré: «Membres du jury, la loi canadienne sur l'avortement est-elle, à votre avis, coupable envers les femmes? Celles et ceux qui répondent oui, veuillez vous lever.»

AUSSITÔT, D'UN SEUL BLOC, LE JURY S'EST LEVÉ■



La loi canadienne sur l'avortement a comparu devant plusieurs tribunaux populaires au travers du Canada. Au Québec, le procès, organisé par la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, s'est tenu le 18 octobre à Sainte-Thérèse pour marquer la fermeture du service d'avortement au CLSC de cet endroit suite aux pressions du mouvement Pro-Vie. Parmi les femmes appelées à témoigner: la militante Léa Roback.

Des alliées in

par Luc Gosselin

Pour la dix-septième année s'est tenue à la mi-octobre la semaine des caisses du Mouvement Desjardins. «NOUVELLES CSN» a cru important de tendre le micro à quelques acteurs privilégiés dans nos caisses CSN de Montréal et de Québec pour qu'ils nous expliquent de quelle façon s'organisent les liens entre la centrale et le mouvement coopératif. Et pour réfléchir sur la manière dont nous pourrions augmenter l'efficacité de ces liens.

PIERRE MARIN le gérant de Montréal



«Michel Chartrand, à l'époque, définissait les services de la caisse comme le complément essentiel des services de la CSN. Cette définition m'apparaît toujours adéquate, dans la mesure où nous avons la possibi-

lité de fournir des aides additionnelles aux syndicats. En période de conflit, par exemple, des prêts sont consentis, des remboursements peuvent être réduits et même suspendus.

«La caisse, en fait, est l'institution financière de la CSN. Et c'est ce qui fait qu'on lui offre des services taillés sur mesure, en fonction de ses besoins. Mais juridiquement, nous sommes une corporation autonome, ça il ne faut pas l'oublier.»

Les groupes populaires

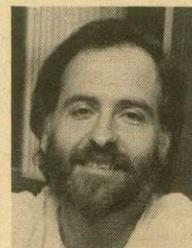
Sur la mission dite sociale et populaire de la caisse de Montréal, Pierre Marin explique que les rentrées financières de la CSN permettent d'aider de nombreux groupes populaires. «Si on n'existait pas, il y aurait beaucoup de gens qui travailleraient à crédit dans les groupes populaires. En fait une centaine de groupes populaires, de la Ligue des droits et libertés à la FATA, en passant par toute la gamme des projets de type «Canada au travail» bénéficient à la caisse d'avances pour des subventions». Pierre Marin se dit aussi conscient des problèmes engendrés par une dépendance trop forte par rapport à la CSN. «S'il y a une concentration de grèves dans la centrale, l'argent rentre moins vite à la CSN et l'argent sort plus rapidement de la caisse, d'où la nécessité de diversifier nos activités. Nous sommes, comme on dirait, condamnés à la croissance. Depuis quatre ou cinq ans, le défi a été relevé puisque nos actifs sont passés de \$16 à \$40 millions. Nous manœuvrons donc pour ne pas revivre une situation comme celle des années 80 avec la grève des forestiers: nous avons alors connu des fluctuations de \$12 millions en neuf mois!»

Les REER collectifs

À la question pour savoir s'il verrait d'un bon oeil l'adhésion de nos 1,896 syndicats aux caisses de Montréal et de Québec, Pierre Marin répond: «je pense que les syndicats devraient adhérer aux caisses de leur région. Le Mouvement Desjardins reste encore proche du monde. Plus il y aura de caisses progressistes dans le réseau, plus ça influencera l'ensemble du Mouvement». Pierre Marin, pour conclure, pense tout le bien du monde du projet des REER collectifs décidé par le Congrès de

1984: «Ce serait une excellente façon d'amener des dépôts d'épargnes stables et répartir nos fluctuations. Ce serait un réservoir de fonds colossal, quelque chose qui pourrait doubler nos actifs.»

CLÉMENT GUIMOND le gérant de Québec



«La «Caisse des travailleurs et des travailleuses de Québec» regroupe, comme on dit, du monde de la même famille. Sur nos 4,000 sociétaires, 1,500 sont des organismes, syndicats, groupes populaires. On fait bien

sûr du service de première ligne: les comptes, les intérêts. Mais nos deux priorités vont à l'aide aux syndicats et au financement de projets collectifs et communautaires. Du 1^{er} décembre 1984 à la fin novembre 1985, la Caisse de Québec a prêté \$3,200,000 au mouvement syndical. Et depuis trois ans, on s'est impliqué très sérieusement dans le secteur des coopératives d'habitation. Pas seulement à Québec, mais aussi en Abitibi, en Gaspésie. Interrogé sur les perspectives d'avenir, Clément Guimond se dit partisan de la constitution d'un groupe financier entièrement voué au service des travailleurs. «Ce projet passe entre autres par la fusion des caisses de Québec et de Montréal. Ce serait un début!»

remplaçables

DIANE POTHIER

travailleuse de la
caisse de Montréal



Le sourire facile, toujours le mot qui fait qu'on se sent chez-soi à la caisse de Montréal, c'est Diane Pothier. Depuis 16 ans, elle travaille pour le mouvement coopératif et la CSN. Elle en a long à dire sur le sujet. Nous avons résumé ses propos. «*De plus en plus, la caisse, ça devient une institution à but lucratif. Avant, nos sociétaires étaient privilégiés. On les gâtait. Maintenant, le service est semblable pour tout le monde. Je pense qu'il faut faire attention sur la façon dont ça évolue. Si on examine le Conseil d'administration de la caisse, on réalise que sur neuf membres, une seule est salariée de la CSN. Et bien, cette situation a des conséquences sur les conditions de travail des syndiqué-e-s de la caisse (un an pour signer une convention, l'embauche de temporaires, etc.). Si on veut s'interroger sur la mission des caisses populaires, il faut partir d'une situation bien concrète: les conditions de travail de celles et ceux qui y travaillent.*»

Sur les perspectives d'avenir, Diane Pothier a une réflexion intéressante: «*si les travailleuses et les travailleurs des caisses de Montréal et de Québec jouissaient de conditions de travail non pas exceptionnelles mais exemplaires, je suis convaincue que ça aurait un effet d'entraînement pour la syndicalisation des autres caisses. Et de là, ça pourrait influencer les grandes orientations du Mouvement Desjardins.*»



L'EMPIRE DESJARDINS

L'empire Desjardins, c'est quatre millions de membres, 18,600 dirigeants et 24,000 employé-e-s dans 1,400 caisses. Le Mouvement, avec un actif total de \$26 milliards, se place au premier rang parmi les institutions financières québécoises et enregistre un rythme de croissance supérieur à l'ensemble de l'industrie bancaire canadienne. Au 31 décembre 1985, l'actif global était en hausse de 14,6% alors que pour la même période, l'ensemble des banques à charte du pays affichait une progression de 8,75%. L'empire Desjardins au Québec attire 40% de l'épargne personnelle et octroie environ 50% des prêts personnels. Le portrait syndical de cette entreprise coopérative est peu reluisant: seulement 230 caisses sont syndiquées, dont 117 à la CSN.

La direction du Mouvement Desjardins affiche une volonté très ferme de concurrencer les banques à charte sur leur propre terrain. Mais cette course à la rentabilité se déroule dans un Québec de pauvreté. Les données les plus récentes du Bureau de la statistique du Québec nous apprennent qu'en 1982, 957,090 personnes n'avaient pour revenu que l'assurance-chômage et qu'en 1983, 684,342 Québécoises et Québécois devaient survivre avec les maigres prestations de l'aide sociale!



GUY BERNIER

GUY BERNIER, le futur boss des caisses

L'éloignement de Raymond Blais de la présidence du Mouvement Desjardins, pour cause de maladie, laisse supposer qu'à plus ou moins long terme Guy Bernier, actuel président de la Fédération de Montréal et de l'Ouest du Québec, lui succéderait. Deux interventions récentes de M. Bernier nous donnent une bonne idée de l'administration qui s'annonce.

L'orientation du Mouvement

Dans un article publié dans Le Devoir du 15 octobre dernier sous le titre surprenant «Le souci de se différencier», M. Bernier livre sa philosophie :

«*Propulsées dans les ligues majeures de la finance, les caisses populaires sont désormais forcées d'en suivre les règles; elles doivent se plier aux rudes exigences du marketing, riposter aux assauts d'une publicité agressive et se soumettre aux impératifs de la rentabilité, au risque de fausser leur image de marque et se comporter comme*

les institutions concurrentes.»

Les relations de travail

«*Nous souhaitons que le contrat de travail devienne dans l'entreprise un peu comme le contrat de mariage. Une fois le contrat signé, on vit ensemble pour le meilleur et le moins pire. Sans sortir le contrat du tiroir à tout bout de champ. Sans aller en faire préciser les clauses par un juge chaque fois que l'une des parties élève le ton et sans en modifier nécessairement le contenu à tous les trois ans.*»

C'est pas beau tout ça?

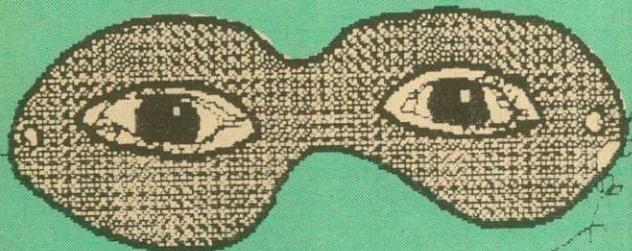


La Brigade masquée frappe

Lorsqu'une quarantaine de brigadiers masqués débarquent dans un cégep pour prêter main forte aux employé-e-s de soutien, une opération magique se produit: le travail accompli par ceux-ci apparaît au grand jour. La Brigade masquée des employé-e-s de soutien dans les cégeps a effectué à ce jour deux

opérations éclairs: cégep du Vieux Montréal et André-Laurendeau. Le message était clair: que les administrations de collèges comprennent une fois pour toutes que les employé-e-s de soutien accomplissent un travail essentiel et qu'il est grandement temps que les négociations aboutissent à un règlement négocié améliorant leurs conditions de travail.

La Brigade masquée est là pour y voir et «frapper» partout où le message n'est pas encore compris.



JOLIETTE

Un Fouineur dérangeant

Les syndiqué-e-s du Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRDL), à Joliette, connaissent un boss qui aimerait bien avoir le pouvoir de censure:

le leur.

Depuis quelques semaines, LE FOUINEUR, journal syndical CSN de l'établissement, a lancé un concours fort original parmi ses lecteurs et lectrices: deviner quel salaire gagne quel cadre.

C'est ainsi qu'à chaque semaine se trouvent étalés dans LE FOUINEUR, ainsi que dans l'hebdomadaire régional L'ACTION, des chiffres



Le Conseil des commissaires envahi

Comment la CECM explique-t-elle qu'elle refuse d'accorder des pré-retraites à des employé-e-s de soutien alors qu'elle en accorde une au même moment à un directeur régional au montant de 154,000\$? Comment expliquer que le gardiennage soit donné à sous-contrat au coût de 230,000\$ par année alors que des employé-e-s de soutien sont congédiés pour cause d'invalidité et qu'il serait tout à fait possible de les affecter comme gardiens? Voilà entre autres les questions que plus de 250 employé-e-s de sou-

tien membres des syndicats de l'APPA et du SNE sont allés poser au président de la CECM, Michel Palascio, le 15 octobre.

Au même moment, à la grandeur de la province, les employé-e-s de soutien de commissions scolaires, des cégeps et des organismes gouvernementaux tenaient des assemblées générales de deux heures sur les heures de travail pour faire le point sur la négociation et l'évaluation de la poursuite des moyens d'action en vue de faire débloquent leur négociation.

frés précédés de signes de piastres à faire profondément réfléchir ceux et celles qui trouvent toujours «exagérées» les revendications des travailleurs et travailleuses.

La population de la région apprend donc qu'un «directeur des services professionnels», ça gagne pas moins de 93 321\$ par année, au CHRDL. Un «directeur général»: 89 034\$. Un

«directeur général adjoint»: 82 222\$. Une «directrice des soins infirmiers»: 65 934\$. Son «adjoint»: 48 153\$. Un «conseiller en évaluation»: 47 278\$. Etc, etc, etc. Tous y passent, l'un après l'autre, département par département.

Il serait intéressant que LE FOUINEUR aille voir quel sorte de pourboire ces gens-là laissent quand ils mangent au restaurant...

LE MOUVEMENT SYNDICAL MÈNE LA LUTTE POUR LA RÉFORME AGRAIRE

Avec ses 140 millions d'habitants et une superficie presque aussi grande que le Canada, le Brésil est le pays le plus important d'Amérique latine. Ce pays possède les plus grandes agglomérations industrielles du Tiers-monde, notamment dans la ville de São Paulo (12 millions d'habitants) où les grèves massives dans la métallurgie, il y a quelques années, ont déclenché le mouvement vers le retour à la démocratie. C'est finalement en avril 1985 que le gouvernement élu du président Sarney a remplacé une dictature militaire vieille de 21 ans.

12 millions en trois ans

Le Brésil demeure cependant un pays majoritairement agricole, ce secteur occupant 60% de la population active. Les luttes syndicales, en milieu rural, en faveur de la réforme agraire, sont beaucoup moins connues mais aussi intenses et, à certains égards, plus dures que les luttes syndicales dans les grandes industries. Le sujet de la réforme agraire et la violence exercée contre les travailleuses et travailleurs ruraux a constitué un thème majeur du deuxième congrès de la Central única dos trabalhadores (CUT), tenu en juillet et août dernier. La CSN entretient depuis deux ans des relations bilatérales avec la CUT qui, après seulement trois ans d'existence, regroupe 12 millions de membres.

La poussée populaire pour une réforme agraire s'accroît à cause de la

concentration croissante des terres agricoles. En 1967, 2% des propriétaires accaparaient 47% des terres; en 1984, ce même pourcentage de propriétaires accaparait 58% des terres. Il en est résulté des explosions massives de paysans, créant une classe de 12 millions de travailleurs ruraux sans terre, forçant le déménagement en ville de plusieurs millions d'autres et provoquant une surpopulation de terres appartenant aux petits propriétaires. On estime que 70 millions de Brésiliens souffrent à divers degrés de sous-alimentation.

Veto des propriétaires

Conscient de l'appui populaire en faveur d'une réforme agraire, le nouveau gouvernement Sarney a fait de grandes promesses de redistribution des terres avant d'être élu. Les grands propriétaires ont cependant réussi à convaincre le gouvernement de reculer.

Ce dernier a établi des commissions régionales tripartites (propriétaires, gouvernement, travailleurs), responsables de la réforme agraire, et a décrété qu'il n'y aura pas de redistribution des terres sans l'appui unanime des membres de la commission. Inutile de dire que les grands propriétaires exercent leur veto sur toute redistribution de terres!

Milices privées

De plus, ces mêmes propriétaires s'organisent pour protéger leurs privilèges et ont créé des milices privées qui utilisent des méthodes violentes pour affirmer leur droit de propriété et expulser les travailleurs ruraux des terres, souvent non exploitées, qu'ils occupent pacifiquement. La CUT dénombre 331 personnes tuées entre janvier 1985 et mai 1986 lors de ces attaques menées par les milices privées, avec l'appui parfois de la police militaire brésilienne, con-

tre les travailleurs ruraux. Plusieurs dirigeants syndicaux et des religieux qui appuient ces luttes figurent parmi les gens assassinés.

Cotisation spéciale

Le deuxième congrès de la CUT a adopté un plan d'action détaillé pour coordonner les actions d'occupation des terres et pour structurer l'appui afin de protéger ceux et celles impliqués contre la violence et les assassinats. Pour concrétiser l'appui des travailleuses et travailleurs industriels aux travailleuses et travailleurs ruraux, le congrès a voté une cotisation spéciale, équivalente à une heure de salaire, en appui à la lutte pour la réforme agraire dont le but ultime est de forcer le nouveau gouvernement civil du Brésil à donner suite à ses promesses électorales et à accorder la terre à celles et à ceux qui la travaillent.

Peter Bakvis

Coordenação Nacional da
Classe Trabalhadora

Janeiro
de 1986

Conclat

TRABALHADORES EXIGEM
JUSTIÇA!

REFORMA AGRÁRIA E FIM DA VIOLENCIA NO CAMPO

Le défi de la barrière culturelle

HAÏTI

Mirabel, 18 octobre, 10 heures. Christophe Auger, tout récemment encore vice-président de la CSN, et Jean-Claude Dubreuil, conseiller syndical au service de l'Organisation, s'envolent pour Haïti. Tourisme? Délégués à un congrès syndical quelconque? Non. Ils y sont maintenant pour deux mois, et pour y réaliser du travail syndical (le projet s'étend sur trois ans). NOUVELLES CSN a brièvement rencontré Christophe et Yves Antoine Richard, secrétaire général de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH).

YVES ANTOINE RICHARD:

— Ce que nous attendons de la CSN, c'est essentiellement de nous aider à former des militants, c'est-à-dire de nous fournir un certain encadrement pour leur transmettre votre connaissance du syndicalisme, de façon à ce que nous puissions mieux servir le peuple haïtien.

— Mais pourquoi la CSN?

— D'abord, le Québec est un pays francophone et de ce fait, nous pensons que la CSN est mieux en

mesure de comprendre la réalité haïtienne. La langue de communication, c'est important.

— Mais la France, avec laquelle votre pays a des relations historiques, est aussi un pays francophone?...

— Oui mais la France, sur le plan géopolitique, est trop loin d'Haïti. Tandis que le Québec, qui compte une communauté haïtienne de 50,000 personnes, peut jouer un rôle important dans l'implantation d'un processus démocratique en Haïti. La CSN peut nous

apprendre beaucoup sur le syndicalisme, la négociation collective, l'administration d'un syndicat, etc. Car après 29 ans de dictature, sans aucune réelle liberté d'association ni de négociation, nous sommes relativement démunis à ce chapitre. Nous comptons beaucoup sur nos relations privilégiées avec la CSN pour nous aider à mettre sur pied chez nous une organisation démocratique et autonome capable d'affronter les nouvelles réalités économiques et politiques de notre pays, mais dans une optique de changement radical et révolutionnaire. Parce que tout comme la CSN, nous sommes une centrale syndicale qui veut demeurer autonome. Avec la CSN, nous comptons entretenir des relations avec une autre centrale indépendante qui a des options proches des nôtres mais qui respecte notre réalité tiers-mondiste.

CHRISTOPHE AUGER

— Notre premier objectif, c'est d'aider nos camarades haïtiens de la CATH à élaborer, sur leurs

propres bases, un modèle d'organisation syndicale qui respecte leur culture, d'une part, mais aussi qui soit viable, durable. L'expérience que nous avons à la CSN, il faut la mettre à leur disposition pour qu'ils développent et renforcent leur centrale et son caractère autonome.

Autrement dit, si on prend le principe du vieux proverbe chinois, nous n'allons pas là-bas pour leur donner du poisson à manger, mais plutôt pour leur apprendre à pêcher. Pour leur transmettre les outils que nous possédons, entre autres les instruments de formation. Je crois beaucoup en la formation. Évidemment, il y a la barrière culturelle. Mais ça, c'est à nous de la saisir et de travailler avec.

— Cette collaboration avec la CATH se situe dans la foulée des décisions du 53^e Congrès où la CSN s'est désaffiliée de la Confédération mondiale du travail (CMT) et s'est donné un budget de \$365,000 sur deux ans pour développer ses propres «relations internationales». Mais pourquoi Haïti en particulier?

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

La fusion n'a pas eu lieu

En avril dernier le ministre de la Justice Herbert Marx annonçait l'abolition de cinq organismes publics et la fusion du **Comité de la protection de la jeunesse** à la **Commission des droits de la personne**. Cette décision, justifiée par des mesures de compression budgétaire, était lourde de conséquences. Pour la première fois depuis son

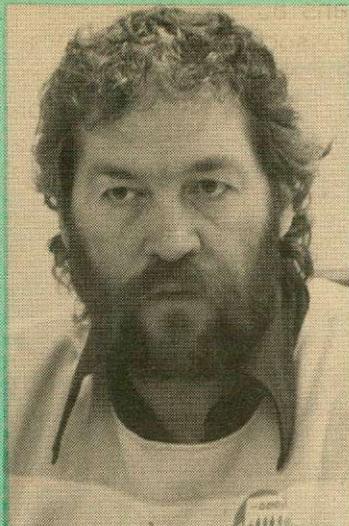
adoption, on modifiait la **Charte des droits et libertés de la personne** sans qu'il y ait eu consultation publique. La fusion entraînait l'intégration de la Commission à l'appareil gouvernemental, d'où une perte d'autonomie. De plus, cette décision menaçait l'existence du **Syndicat des employé-e-s de la Commission des droits de la personne**, fort de 117 membres et affilié à la CSN, puisque l'accréditation ne pouvait être maintenue au sein de la fonction publique.

UNE MOBILISATION D'EXPERTS

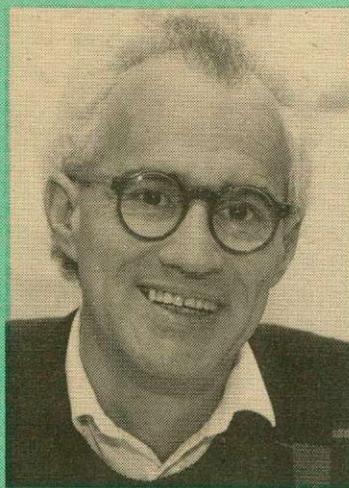
Le Syndicat mobilisa donc ses membres et l'opinion publique, autant pour assurer sa survie que pour conserver un acquis fondamental pour la société québécoise: l'indépendance de la Commission des droits de la personne. Comme devait le préciser la présidente du syndicat Mme Ghislaine Patry-Buisson en conférence de presse: «Notre existence est en cause. Toutefois, le sens et la portée de notre intervention publique ont pour objectif prioritaire de défendre l'indépendance et l'efficacité de la Commission dans l'intérêt même de la collectivité.»

— À partir de cette décision du Congrès, l'exécutif de la CSN s'est dit: il n'est pas utile de s'éparpiller à tous vents, d'envoyer des délégations un peu partout à travers le monde, comme on pourrait le faire. Les fruits de ce genre de relations internationales restent à l'intérieur de «l'appareil» mais dans les pays concernés, les travailleurs en retirent peu de bénéfices. Alors, il a été décidé de plutôt concentrer nos énergies et nos argents sur un projet en particulier. Pourquoi Haïti? D'abord, parce que c'est un pays francophone. Le seul fait qu'il n'y ait pas de «barrière des langues» est déjà important pour faciliter les relations. Ensuite, on peut désormais considérer Haïti comme un pays neuf, après 29 ans de dictature. Par exemple: il n'y a jamais eu d'organisations syndicales étrangères qui ont mis les pieds dans ce pays. Et enfin, nous avons des liens de solidarité naturels avec le peuple haïtien, ne serait-ce que par l'importante colonie haïtienne qui existe au Québec depuis longtemps. Et ces liens

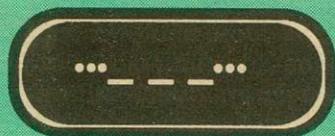
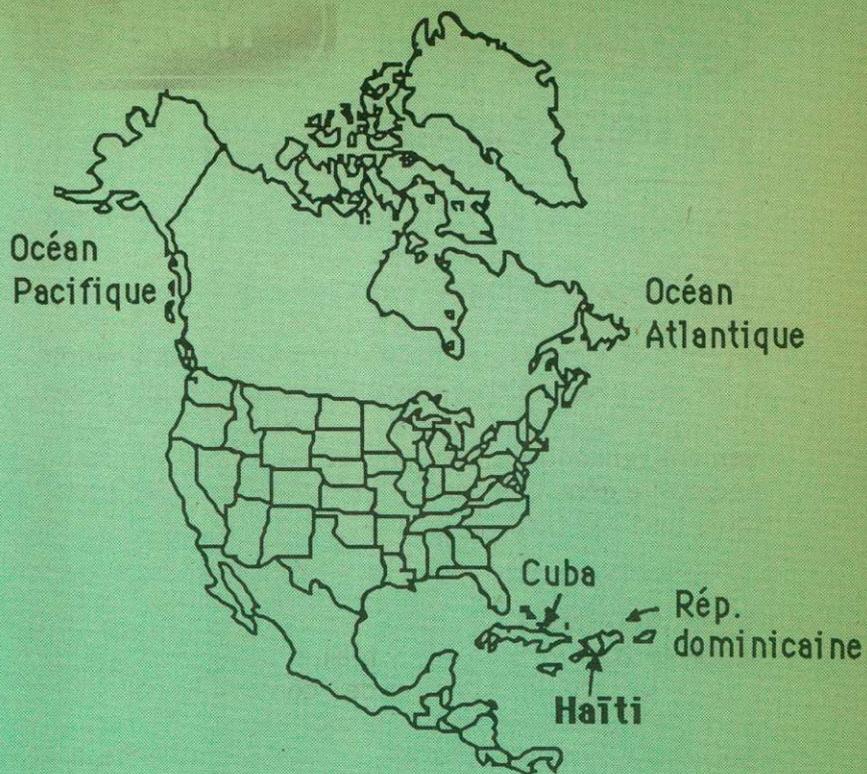
sont ressentis par la population là-bas. Nous avons, en quelque sorte, une responsabilité envers ces gens-là.



Christophe Auger



Jean-Claude Dubreuil



SOS pour les non syndiqué-e-s

Les travailleurs et travailleuses **non syndiqués** doivent prendre d'énormes risques financiers lorsqu'ils décident de faire valoir leurs droits conférés par la Loi sur la santé-sécurité ou la Loi sur les normes du travail, ou encore la Charte des droits

de la personne. Les frais d'arbitrage et d'avocat pour aller devant la Commission des normes, par exemple, peuvent atteindre les deux mille dollars. Somme que très peu possèdent, évidemment, ce qui en décourage plusieurs de poursuivre plus loin les procédures qui leur permettraient éventuellement d'obtenir gain de cause.

SOS FONDS JURIDIQUE a pour vocation d'aider ces personnes en les appuyant financièrement. Mis sur pied par le «Regroupement pour l'accessibilité des travailleurs et travailleuses aux recours juridiques», organisme composé de plu-



Au Bas de l'Échelle

sieurs groupes populaires tels que Au Bas de l'Échelle, le Fonds met également à la disposition des non syndiqué-e-s les ressources humaines et juridiques de ces groupes populaires, gratuitement ou à moindre coût. SOS FONDS JURIDIQUE est présentement en

campagne de financement. Objectif pour 1987: 50 000\$. Faire parvenir vos dons, en indiquant vos nom, adresse et téléphone, ou ceux de votre syndicat, à: SOS FONDS JURIDIQUE, a/s Gérard Talbot, 1199, de Bleury, suite 200, Montréal H3B 3J1.

Les groupes populaires: luttons? services? auto-financement?

Les 419 délégué-e-s provenant de 225 organismes communautaires qui ont participé au colloque provincial sur le développement communautaire (thème: «Fais-moi signe de changement») à Victoriaville, du 16 au 18 octobre derniers, sont repartis de cette rencontre stimulés. Ils ont l'intention de s'unir et de se concerter, à très court terme, sur une base régionale plutôt que nationale, et d'organiser une autre rencontre du même type ayant comme thème leur financement, voire leur autonomie face à l'État.

Les groupes communautaires sont-ils des organismes de luttons ou de services? Comment concilier le fait de dépendre en grande partie de l'État et, d'autre part, de le contester et de s'opposer à ses politiques sociales concernant les travailleuses et les travailleurs? Ces questions sont revenues sur le tapis à ce colloque où on a osé avancer ensemble la délicate question du financement.

Selon plusieurs intervenant-e-s, ce colloque, une première semble-t-il, a été opportun dans le contexte actuel où les principaux bailleurs de fonds des associations communautaires du Québec, les gouvernements provincial et fédéral, souhaitent maintenant couper

dans les subventions. Et si ce colloque en était un avant tout de retrouvailles pour la large famille du développement communautaire (garderies, centres de femmes, associations de défense des personnes sans emploi, regroupements de locataires, associations d'handicapé-e-s, groupes écologistes, etc...), il en ressort qu'après trois journées de discussions «les retombées vont se faire dans chacun des groupes d'une façon sectorielle, et à un niveau local», de dire un des organisateurs, Bill Ninacs.

QUI COORDONNERA LA RENCONTRE SUR LE FINANCEMENT?

Face aux compressions gouvernementales à venir, l'idée de s'autofinan-



«Les services, ça fait avancer les choses! Depuis 10 ans, j'en ai utilisé des services de garderies, de coops alimentaires, de coops d'habitation, et autres. Les groupes de femmes qui aident d'autres femmes sur le harcèlement sexuel ou sur la violence conjugale, ce sont des services ça, et ils ont contribué à faire avancer, pas à pas, les femmes vers leur libération.»

Anne-Marie-David,
comité de condition
féminine de la CSN.

cer et d'organiser un autre colloque sur ce sujet bien précis apparaît comme une porte de salut. Mais faute d'une coordination nationale ou provinciale entre les associations communautaires, qui prendra en charge un tel colloque? La Corporation de développement communautaire des Bois Francs qui avait organisé celui de cette année? Richard Leroux, président: «rappelons premièrement que le colloque sur le financement est un souhait, que

le monde devra prendre ça en main, et que, quant à nous, nous allons contribuer à articuler ce projet en fournissant dans un premier temps les actes du colloque».

À ce sujet, une intervenante a ajouté que le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ) et la Coalition des organismes communautaires se seraient montrés intéressés à mettre sur pied ce prochain colloque.

«Le financement c'est le nerf de la guerre. Et de l'argent il y en a de moins en moins. Les sources de subventions se tarissent. Face à une attaque en règle de l'État qui veut couper et dégraisser, est-ce qu'il n'y a pas un danger pour qu'on se batte entre nous autres pour s'arracher le petit peu qu'il reste? Aussi, une rencontre nationale sur le financement serait souhaitable.»

Serge Archambault.

«C'est beau un colloque. Mais il faut repartir d'ici avec des propositions claires et concrètes. Il nous manque une structure nationale dans le communautaire. On a un développement plutôt anarchique.»

Guy Rousseau,
Regroupement populaire de Trois-Rivières.

La vie est en grève

En 1985, ce furent les 40 employés du «secteur général» des Coopérants qui ont dû faire la grève. Quatre mois, de février à juin. Une grève dure, avec répression policière et judiciaire, et tout, et tout.

Depuis le 15 octobre, ce sont les 200 commis de bureau, souscripteurs et techniciens du «secteur vie», regroupés dans un syndicat CSN distinct du «général», qui sont dans la même situation, suite à un lock-out.

Leur convention collective est expirée depuis

janvier dernier. Cet employeur n'échappe pas à la mode patronale des récentes années caractérisée par la volonté d'imposer des reculs importants aux syndiqué-e-s. Aux Coopérants, les cibles patronales sont les suivantes: 1— les clauses relatives aux mouvements de personnel, que l'employeur voudrait rogner au point où l'ancienneté ne voudrait pratiquement plus rien dire pour les membres, même après 20 ou 25 ans de service; 2— les mécanismes d'évaluation des classifications, qui servent notamment à définir les tâches, à fixer les qualifications requises pour les occuper et le salaire afférent, d'où l'employeur cherche à expulser le syndicat de façon à pouvoir y exercer son arbitraire absolu; 3— les clauses qui permettent aux responsables syndicaux

d'accomplir leurs fonctions (libération avec solde sur simple préavis): l'employeur veut pouvoir décider seul qui, quand et pour quelles raisons un officier ou une officière peut exercer ses responsabilités syndicales.

À noter que les Coopérants déménagent dans un an et que l'employeur a déjà entrepris une profonde restructuration de l'entreprise: les cadres, non syndiqués, ont été les premiers à y goûter et plusieurs d'entre eux ont «démissionné» (chez les cadres, on n'est jamais «congédié», on «démissionne»...). Les syndiqué-e-s CSN se doutent de ce qui les attend si jamais ils laissent à cet employeur les pouvoirs de gestion excessifs qu'il recherche.



«Les gars sont heureux»

Il paraît que «les gars sont heureux» à Murray Hill depuis la conclusion d'un accord pour une convention collective d'une durée de trois ans survenu dans la semaine du 12 octobre. Les salaires moyens augmentent de 4%, les hommes de métier voient leur revenu hebdomadaire grimper de 10% et le préposé aux pièces recevra une augmentation de l'ordre de 28%. Le plus important, c'est que les 17 conducteurs de limousine gagnent l'importante bataille des franchises, c'est-à-dire l'abolition de l'obligation pour un chauffeur de louer son auto et d'en assumer les frais avant de commencer à être rémunéré. La convention telle que négociée permettra l'embauche à partir du 15 novembre d'environ 150 chauffeurs supplémentaires. Le syndicat verra donc ses effectifs passer de 80 travailleurs à près de 250 syndiqués.

D'importants gains ont aussi été réalisés au niveau des allocations diverses (repas etc.) majorées de 25%, des clauses de représentation syndicale et de grief. Désormais, un travailleur ne pourra plus être automatiquement congédié s'il participe à des moyens de pression comme c'était le cas avec le contrat négocié jadis par les Teamsters.

Soulignons que la syndicalisation de Murray Hill, un gain aux dépens des Teamsters (les «toasters» comme les appellent nos syndiqués CSN du transport) est une percée importante dans l'industrie du transport à Montréal où règnent l'anarchie et les conditions précaires depuis l'entrée en force de la dérèglementation.

Le Ritz suit... et devance

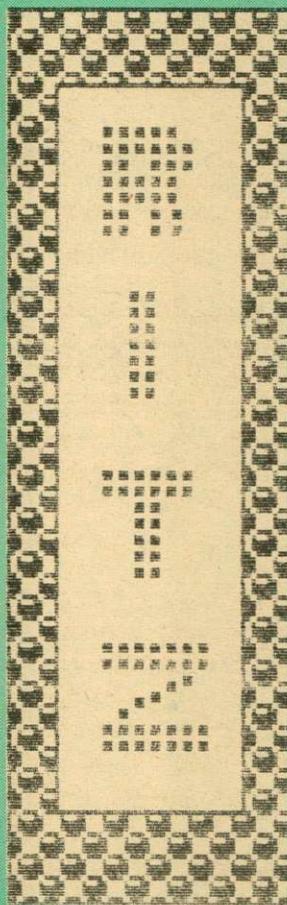
Un des fleurons montréalais de «l'establishment canadien», symbole de l'élitisme tant culinaire que financier et politique (le proprio est un grand ami de Brian Mulroney), l'hôtel Ritz Carlton de Montréal est finalement parvenu à une entente négociée avec le syndicat CSN accrédité depuis avril dernier, après moultes années au sein du tristement célèbre local 31 de l'Union internationale des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars.

Les 350 employé-e-s y ont en effet accepté à 79.8% une entente de principe qui non seulement leur permet de rattraper, sur le plan normatif, tous les autres (environ 10,000) qui se sont joints à la CSN et sa Fédération du commerce depuis cinq ans, mais enco-

re de devenir les plus hauts salariés du secteur de l'hôtellerie à Montréal à compter de janvier prochain. En moyenne, ces augmentations se chiffrent à sept et demi pour cent pour la première année de la convention, six pour cent pour la deuxième et autant pour la troisième.

Tout aussi importantes sont les améliorations apportées aux dispositions qui touchent l'ancienneté, la procédure de griefs, le travail à forfait, la santé-sécurité, les vacances et les jours fériés, le fonds de pension, etc.

Le taux d'occupation moyen des chambres du Ritz Carlton est de 80% ce qui est exceptionnel. Tout comme le prix minimal pour une chambre: \$194.00.



«Partial et partiel»

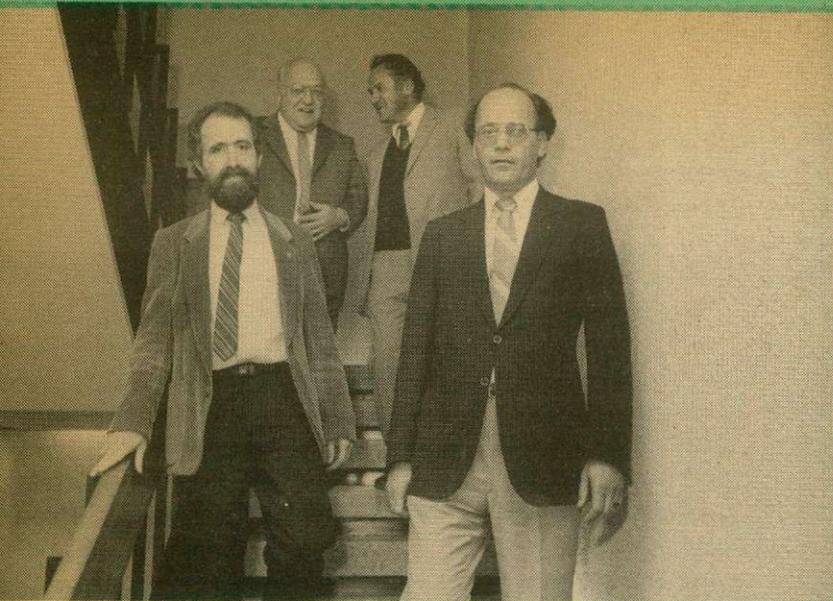
«Le rapport annuel du Conseil économique du Canada est une réplique à peu près exacte du rapport de la Commission MacDonald. On nous parle de création de centaines de milliers d'emplois avec l'établissement d'une politique de libre-échange avec les États-Unis, mais encore une fois, on passe sous silence et on ne chiffre pas les centaines de milliers de travailleurs et de travailleuses qui risquent d'être les perdants si une telle opération était menée à terme».

économique du Canada parle de 370,000 nouveaux emplois d'ici 1995, d'une augmentation de la productivité et d'une diminution du chômage, sans qu'à l'intérieur de cette étude il y ait eu une recherche sérieuse sur les secteurs économiques touchés négativement par le libre-échange et le nombre d'emplois qui seraient perdus, ce qui a d'ailleurs amené trois membres du conseil à exprimer leur dissidence et à blâmer leurs collègues.

Selon le président de la CSN, Gérald Larose, il est pour le moins curieux que le Conseil économique du Canada conclue sa série de «prévisions économiques» par un avertissement que ces prévisions pourraient bien être inexactes à cause, entre autres, de notre dépendance vis-à-vis l'économie américaine.

Pour la CSN, il est pour le moins curieux qu'à chaque fois qu'un organisme public se prononce en faveur du libre-échange, il semble volontairement oublier tout ce qui touche la question des pertes d'emplois, alors qu'il est de notoriété publique que le Gouvernement fédéral a dans ses tiroirs des études sectorielles qui en font la démonstration.

Le rapport du Conseil



De gauche à droite: les présidents de la CSN, Gérald Larose; de la FTQ, Louis Laberge; de l'UPA, Jacques Proulx; et de la CEQ, Yvon Charbonneau.

CONCERNANT LES RAPPORTS FORTIER-GOBEIL-SCOWEN

Un moratoire demandé

La CSN, la FTQ, la CEQ et l'UPA exigent un moratoire sur tout projet de privatisation, de déréglementation et de révision du rôle de l'État.

Au cours d'une conférence de presse des quatre présidents des centrales qui s'est tenue le 19 octobre dernier, le président de la CSN, Gérald Larose, porte-parole des quatre organisations, a sommé le Premier ministre Robert Bourassa d'exposer sans délai sa politique concernant le rôle de l'État dans le développement économique du Québec, et demandé une rencontre en vue de lui faire

part des préoccupations et des propositions avancées par les quatre centrales.

Les présidents des quatre organisations ont dénoncé vigoureusement le caractère non démocratique de la démarche de l'actuel gouvernement, qui s'est investi du mandat de privatiser, déréglementer et réduire le rôle de l'État au nom d'un prétendu consensus à cet effet dans la population.

Les gâchis qui ont suivi la privatisation du Manoir Richelieu, de Québecair et de la Raffinerie de sucre ont été nommément dénoncés.

12	N	I	■	T	R	A	V	E	R	S	E	S		
11	O	S	E	R	A	S	■	J	E	■	■	N		
10	I	S	L	A	M	■	E	F	A	T	A			
9	T	V	A	■	O	M	S	■	F	E	N	D		
8	C	A	V	E	■	A	S	T	U	C	E	■		
7	U	■	O	■	S	■	E	■	O	I	R	E		
6	R	U	■	E	R	U	■	D	I	T	■	E	S	
5	T	A	V	■	R	E	A	U	■	E	C	H	O	
4	S	E	N	T	■	I	E	R	■	S	■	C	O	R
3	N	S	■	A	R	S	■	E	■	E	■	C	A	
2	O	I	E	■	T	A	■	L	L	E	■	L		
1	C	O	N	V	■	E	N	T	■	I	O	N	S	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		

les petites

Le service de formation de la CSN a figolé une session de trois jours intitulée «**Syndicalisme et société**» et qui vise à démystifier des sujets à la mode comme la privatisation, la déréglementation, le libre-échange, les cercles de qualité, etc. Instruments, outils et ressources sont à la disposition des conseils centraux. Renseignements: 514-598-2224 ou 418-647-5828 • **ÇA CRÈVE LES YEUX, ÇA CRÈVE LE COEUR** est un spectacle du Théâtre Parminou sur la **pornographie**. Sujet délicat, mais traité avec beaucoup d'humour, la pièce invite à ouvrir le débat sur ce thème resté à l'abri d'une véritable discussion en raison du caractère intime des effets de la pornographie sur nos vies. À l'affiche du théâtre GO, 5066 rue Clark, Montréal, du 29 octobre au 16 novembre. Réservations: 514-271-5381. • Vous avez jusqu'au 15 novembre pour vous inscrire à **un stage** de deux semaines **au Nicaragua** organisé par CISO. Dates: du 7 au 21 janvier 1987. Coût: environ \$950.00, tout compris. Renseignements: 514-598-2020 • Rappel: le Chili exporte pour \$450 millions de fruits par année. **Boycotter** ces fruits, ainsi que les vins et les chaussures d'importation chilienne, c'est aider à faire basculer la dictature de Pinochet. •

Consolider, s'associer

«Ce fut un congrès où les délégués ont poursuivi les débats sur les grands thèmes mis de l'avant par le dernier congrès de la CSN, avec le souci de les exprimer dans un langage populaire pour les ramener chez eux. Une de leurs grandes préoccupations: comment consolider nos forces syndicales pour contrer celles du patronat et des gouvernements qui visent à couper dans nos outils collectifs et sociaux. Et comment s'associer aux groupes populaires pour y arriver.»

C'est ainsi que le président Martin Boucher résume le récent congrès de quatre jours du Conseil central du Bas Saint-Laurent, tenu à Rivière-du-Loup, auquel plus de 100 délégué-e-s ont participé sous le thème «Décider de l'avenir».

Marqué pour la première fois de son histoire par des élections à la présidence, que Martin Boucher a remportées par plus des deux tiers des voix, le 12^e Congrès du CCB5L a également renoué avec une vieille, très vieille tradition de la CTCC-CSN: l'évêque du diocèse, Mgr Gilles Ouellet, y a été invité à s'adresser aux congressistes sur le thème de la Paix dans le monde.

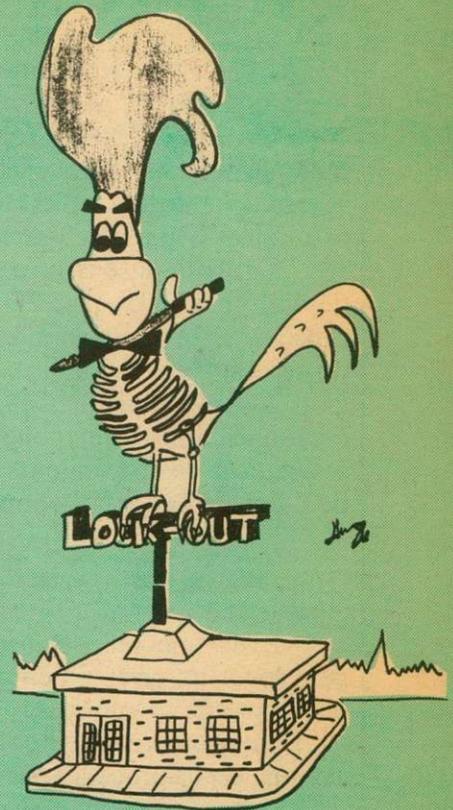
«Ce sera un grand jour lorsque nos écoles recevront tout l'argent dont elles ont besoin et que l'armée de l'air devra organiser une vente de chocolat pour acheter un bombardier», a lancé Mgr Ouellet, sous les applaudissements des personnes présentes.

«Il n'y a plus de service au numéro que vous avez commandé»

On ne peut pas dire que le restaurant Saint-Hubert BBQ de Drummondville n'est pas connu. Situé à quelques dizaines de mètres de l'autoroute 20, avec son enseigne lumineuse bien en vue, quiconque circule régulièrement sur cette autoroute y a stoppé un jour ou l'autre pour manger un «numéro 5» ou un «numéro 7» en vitesse. C'est d'ailleurs ce qui fait que c'est une des succursales les plus profitables de la chaîne Saint-Hubert BBQ (85 restaurants).

Mais depuis le 11 juillet dernier, «il n'y a plus de service au numéro que vous avez commandé», chez Saint-Hubert de Drummondville. Les 70 travailleurs et travailleuses y sont en lock-out illimité depuis cette date.

Anciennement membres du tristement célèbre local 31 de l'Union internationale des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars, ils et elles sont payés en moyenne \$3.00/l'heure de moins que ceux et celles qui font le même travail dans les succursales de Montréal. La notion de «définition de tâche» n'y existe pas, ce qui fait, par exemple, que des rôtisseurs doivent tout autant décharger des camions, laver des planchers, etc. Pas étonnant que les horaires de travail, établis arbitrairement par l'employeur, vont parfois jusqu'à 12 heures par jour, qu'aucune règle d'ancienneté n'y soit reconnue dans les mouvements de main-d'œuvre, ni que l'on y harcèle constamment le personnel pour l'augmentation de la «pro-



ductivité».

Saint-Hubert BBQ est la cinquième plus importante chaîne de restaurants au Canada avec un chiffre d'affaires de \$150 millions par année. Les employé-e-s de 14 succursales sont syndiqués à la CSN, et 14 autres à la FTQ.

ST-PRIME

La SGF met 150 employé-e-s en lock-out

À 120 kilomètres au nord d'Alma, plus précisément dans le village de Saint-Prime, se trouve une usine de machines forestières lourdes, connues et vendues dans le monde entier:

les Industries Tanguay. Propriété de la SGF à 99,5%, elle a mis ses 150 employé-e-s en lock-out le 22 septembre, en représailles contre leurs moyens de pression.

Pourquoi ces moyens de pression? Parce qu'ils sont sans contrat de travail depuis près d'un an et parce que la négociation piétine et piétine encore. L'intervention du conciliateur François Guérin n'a guère donné de résultats non plus.

Arrivé à la CSN le printemps dernier en provenance de la CSD, le syndicat

cherche à obtenir une convention collective qui ait un peu plus d'allure que l'ancienne. Selon le conseiller syndical Gilles Gagnon, tout est à faire dans ce dossier concernant plusieurs clauses importantes d'une convention collective normale: santé-sécurité, changements technologiques, sous-traitance, congés de maternité (huit des 150 membres sont des employés de bureau), limitation des droits d'ancienneté des contremaîtres, etc. La question salariale n'a même pas encore été abordée.

On en clause...

La majorité des conventions collectives contiennent des dispositions relatives aux assurances collectives. Il s'agit d'une condition de travail importante. Et il est essentiel pour le syndicat de bien connaître le contenu des différents régimes d'assurances, notamment aux chapitres des exclusions (employés temporaires, temps partiels, à l'essai), des frais admissibles, des assurances complémentaires, des franchises, etc.

Ce contenu se trouve dans ce qui est couramment désigné comme la «police maîtresse» ou «police d'assurance». Si le syndicat n'est pas preneur, c'est-à-dire propriétaire de la «police», il est prudent de préciser dans la convention que l'employeur doit fournir au syndicat une copie de la «police maîtresse», comme l'a fait le syndicat des travailleurs et travailleuses de la caisse de Saint-Pascal, par exemple.

27.02: L'employeur fournit au syndicat une copie de la police d'assurance et de tout amendement qui pourrait y être apporté.

Avec une telle clause contractuelle, le syndicat peut loger un grief si l'employeur refuse de lui fournir une copie de la «police».

L'autre façon de l'obtenir, mais plus compliquée celle-là, est de procéder par l'article 2505 du Code civil:

25.05: En assurance collective, l'assureur doit délivrer la police au preneur; l'adhérent et le bénéficiaire ont droit de la consulter chez le preneur et d'en prendre copie.
Sauf dérogation autorisée par les règlements adoptés à ce sujet par le lieutenant-gouverneur en conseil, l'assureur doit remettre au preneur des attestations d'assurance que ce dernier doit distribuer aux adhérents.

MT-LAURIER

Ce fut long... mais payant

Après 21 mois de négociations et de moyens de pression (voir NOUVELLES CSN NUMÉRO 244), les 60 employé-e-s de la municipalité de Mont-Laurier ont adopté dans une proportion de 76% l'entente de principe qui leur procure notamment les gains suivants: amélioration du plancher d'emploi; salaire maintenu à 100% jusqu'à 65 ans pour les accidentés du travail; différence entre le salaire et l'assurance-chômage comblée par la Ville dans les cas de congé de maternité; un montant forfaitaire de \$1,400 pour tous à la signature, plus 4% sur la masse salariale pour les deux premières années de la convention et l'indexation au coût de la vie pour la dernière.

Connaissez-vous votre boss?

Ou peut-être aimeriez-vous le connaître un petit peu plus, peut-être même aller jusqu'à pénétrer dans son intimité?...

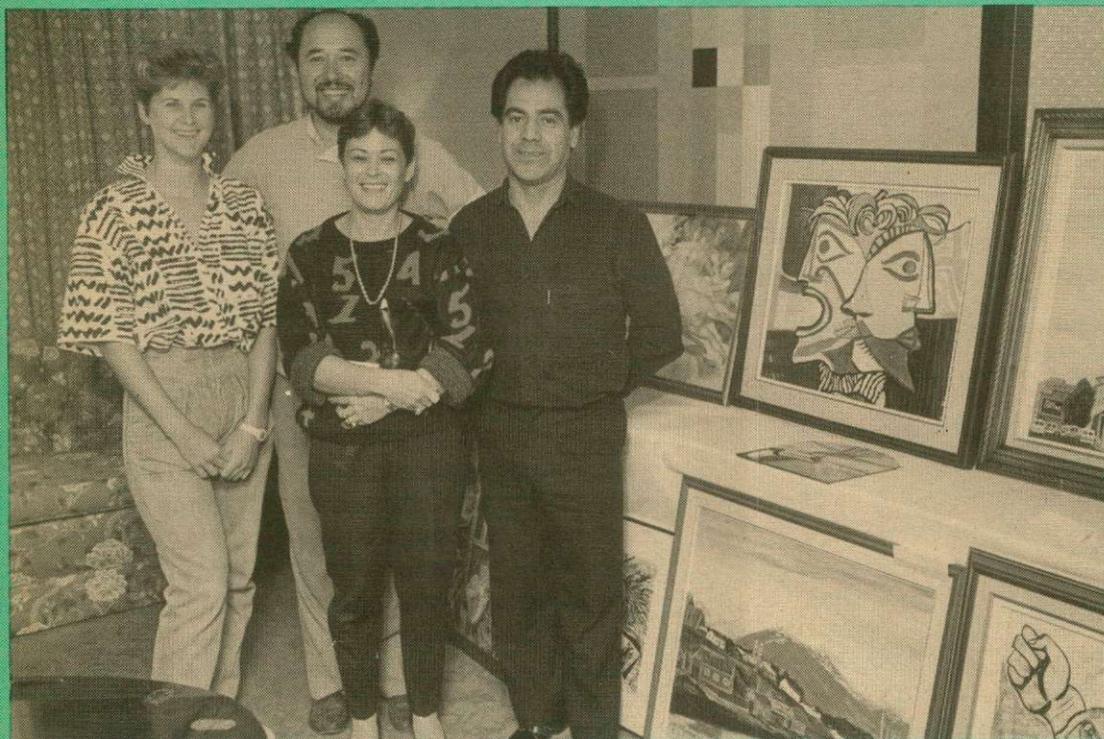
Non, il ne s'agit pas d'une recette tirée d'une session du Renouveau conjugal ou d'une quelconque fumisterie philanthropique visant à créer l'illusion du Grand Amour entre patrons et syndicats.

Mais il s'agit par contre d'un document extrêmement intéressant et utile pour tout syndicat qui, à la veille d'une négociation, par exemple, veut avoir un portrait sérieux de la situation économique de l'entreprise.

Publié par le service de Recherche de la CSN et disponible **gratuitement** au centre de Documentation de la centrale (514-598-2151), le «Guide d'enquête sur les entreprises» a pour objectif de «faciliter la collecte des renseignements ainsi que leur analyse pour ainsi aider les syndicats locaux à orienter leur action».

En une trentaine de pages, ce guide vous décortique les différentes sources d'information accessibles à tout syndicat préoccupé par la question. La deuxième partie, également d'une trentaine de pages, explique en langage vulgarisé les diverses façons d'analyser un bilan financier, d'en tirer des tendances significatives, etc.

Un outil indispensable pour tout syndicat qui veut voir venir les coups. Renseignements: service de recherche CSN: 514-598-2171.



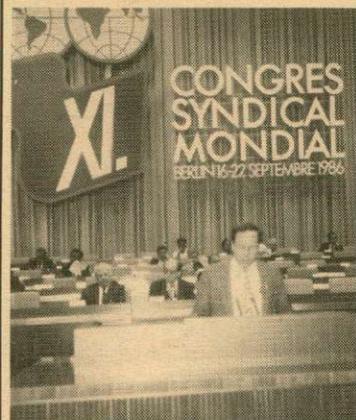
UN ANNIVERSAIRE ORIGINAL. Le Syndicat des travailleurs(euses) de l'Hôtel Quatre-Saisons (CSN) a tenu à souligner de façon particulière le cinquième anniversaire de son arrivée à la CSN et à sa Fédération du commerce. Et ils l'ont fait d'une manière fort originale, qui a d'ailleurs remporté un gros succès: ils ont loué une suite de l'hôtel pendant deux jours pour y exposer les œuvres d'art de leurs membres. Peintures, sérigraphies, poteries, macramés, vitraux, etc., ont ainsi pu se faire admirer et juger par les travailleurs et travailleuses de l'hôtel, dont Nicole Lacasse, Marco Alvare, Carole Valois et Alessandro Torres, militant-e-s du syndicat.

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ, 'A OTTAWA...





Congrès de la FSM



La CSN avait délégué des représentants au XI^e congrès de la Fédération syndicale mondiale (FSM), qui s'est déroulé à Berlin du 16 au 22 septembre. Le secrétaire-général de la FNC, Luc Rufiange et le directeur du service de l'information, Michel Rioux, représentaient la centrale pendant que le président de la FNC Maurice Amram et le président de la fédération de la métallurgie Pierre Dupont représentaient leurs organismes. C'est d'ailleurs ce dernier qui fut appelé à s'exprimer devant le congrès au nom de la délégation québécoise, qui comptait aussi un délégué de la CEQ et deux délégués de syndicats locaux de la FTQ. Pierre Dupont s'est adressé aux délégués, en provenance de plus de 100 pays, de la même tribune où, moins d'une heure plus tôt, le président du Nicaragua Daniel Ortega avait fait état de la résistance du peuple nicaraguayen. Ce congrès a permis des contacts intéressants avec d'autres délégations, dont celles d'Afrique du sud et du Nicaragua. Ces derniers ont remercié la CSN pour sa participation à l'envoi d'un cargo de papier, il y a deux ans. **«Nous manquons encore de papier et de pneus»**, nous ont-ils dit.

M. R.

ARGENTINE

Pour la septième fois

Le 9 octobre dernier, 100 000 personnes ont défilé dans les rues de Buenos Aires à l'appel de l'unique centrale ouvrière, la CGT (6 millions de membres), pour protester contre la politique de rigueur économique du président Raul Alfonsín. La manifestation marquait la septième grève générale organisée au pays depuis le rétablissement d'un régime démocratique en 1983.

SUÈDE

Secteur privé contre secteur public

Le conflit latent depuis quelques années entre syndicats du secteur privé et ceux du secteur public en Suède a éclaté en septembre dernier lors du congrès national de la puissante centrale syndicale LO (Lands Organisation), forte de 2 millions de membres. Le dirigeant de l'organisation des Métallos, M. Leif Blomberg, a alors accusé ses collègues des fédérations de la fonction publique d'être « irresponsables et incompetents ». La mésentente survient après que 14 000 employés de l'État aient déclenché, le 30 septembre, une grève pour le relèvement moyen de 8% et 9% des salaires en 1986 et 1987. L'État-patron refuse de garantir, comme c'est le cas depuis vingt ans, que les traitements des fonctionnaires augmenteront au même rythme que ceux des catégories comparables du secteur privé. M. Blomberg estime que les employés du secteur productif doivent être légèrement privilégiés puisque leurs salaires dépendent du niveau de la production, de la conjoncture générale et des exportations.

Luc Gosselin

CANADA

Il y a dix ans... la grève générale

Pour Jim Morris, ex-leader du Congrès du travail du Canada qui regroupe 2 millions de membres, la date du 14 octobre 1976 représenta « un point tournant dans l'histoire canadienne et la maturation du mouvement ouvrier ». Ce jour-là, un million de travailleurs canadiens, dont 230,000

du Québec, débrayèrent une journée pour s'opposer au contrôle des prix et des salaires décrété par le gouvernement Trudeau. Cette grève générale était une première au Canada. Il y avait de quoi : avec les lois C-64 et 73 (le pendant provincial de la loi canadienne), c'en était fait de la libre négociation et du droit de grève au pays.

Ce jour-là, les seules violences enregistrées le furent au Québec : la Sûreté du Québec à Arvida, au Saguenay, chargea à coups de matraques et de gaz lacrymogène les grévistes d'Alcan.

FRANCE

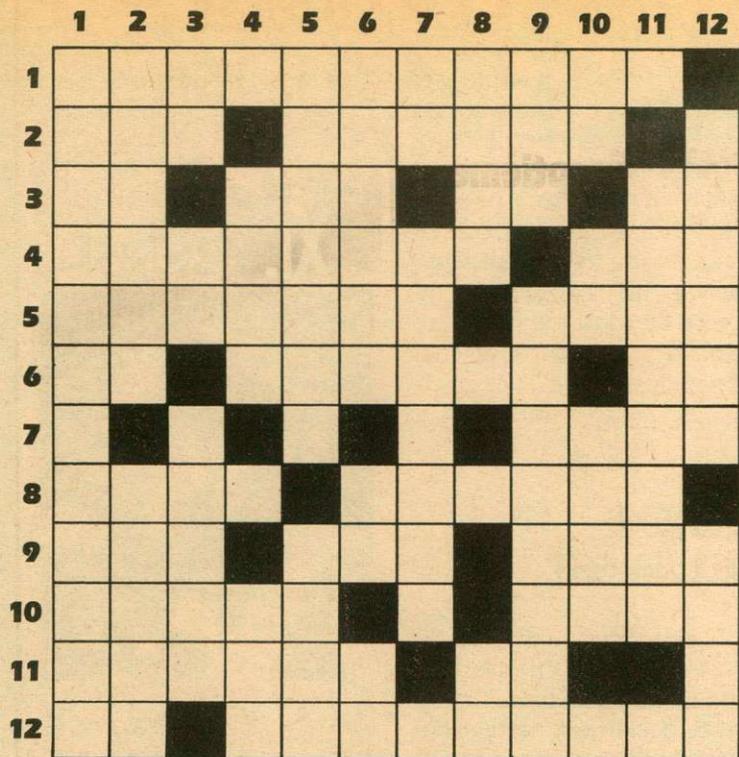
«L'Internationale»: chanson gratuite

Les droits d'auteur de l'Internationale qui retentit chaque année dans beaucoup de pays à l'occasion du 1^{er} Mai seront payés pour la dernière fois cette année. C'est en effet en 1987 que ce chant dont les paroles furent écrites en 1871 par Eugène Pottier durant la Commune de Paris tombera

dans le domaine public.

Depuis trente ans, les droits, équivalents à quelques milliers de dollars par année, sont perçus par Mme Marguerite Eckert, la petite-fille de l'auteur, qui est âgée de 80 ans, qui habite le Sud-Ouest de la France et qui se proclame militante socialiste depuis l'âge de cinq ans! Souignons qu'aucune redevance n'a jamais été versée par les pays de l'Est. Pourtant, l'hymne révolutionnaire dont la musique fut composée par Pierre Degeyter fut l'hymne national soviétique jusqu'à la Deuxième guerre mondiale...

QUIZ



Horizontal

- Ententes entre des salarié-e-s et un employeur.
- Animal de la ferme. – Stature.
- Notre Seigneur. – Son curé est célèbre. – Double voyelle. – Conseil d'administration.
- Petits chemins dans la nature. – Instrument de musique.
- On le prend par les cornes. – Michaud, répondit l'...
- Petit ruisseau. – Savant. – En matière de.
- Fin de croire.
- Sous le rez-de-chaussée. – Ruse.
- Assassina. – Organisation mondiale de la santé. – Couper dans le sens de la longueur.
- Religion prêchée par Mahomet. – Fédération d'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés.
- Risqueras. – Pronom personnel.
- Négation. – Pièces de bois qui maintiennent l'écartement des rails.

Vertical

- Fédération de travailleurs du secteur privé, affiliée à la CSN.
- Animal qui vole. – Également.
- Négation. – Sans vêtement. – De forme ronde, mais allongée.
- On y fait du feu. – Adresse.
- On y met les pieds quand on fait de l'équitation. – Prénom égyptien.
- Narine d'un cheval. – Avant-midi. – Adjectif possessif.
- Titane. – Il y en a parfois trop lors des matches Canadiens-Nordiques.
- Terres entourées d'eau. – Pronom personnel.
- Interjection espagnole. – Asphyxier.
- Négation. – Centimètre cube. – Institut canadien d'éducation des adultes.
- Logique et ordonné.
- Nom du président de la CSN. – En.

Solution page 24

1. Sur les 168 CLSC de la province, combien offrent des services d'interruption volontaire de grossesse?

A 10 B 43 C 92 D Tous

2. Un comité d'avortement thérapeutique (C.A.T.) d'un hôpital représente l'instance décisionnelle qui juge du bien-fondé d'une demande d'avortement. Selon la loi, de qui est composé ce comité et qui en nomme les membres?

A. Un usager-ère de l'hôpital, un médecin, un travailleur-euse social et un membre du conseil d'administration de l'hôpital, nommés par le C.A.

B. Des médecins et des infirmières du département de gynécologie ou de planification des naissances, nommés par leur groupe professionnel respectif.

C. Trois médecins nommés par le C.A. de l'hôpital.

3. Les Centres de santé pour femmes qui pratiquent des avortements sont menacés dans leur survie: pourquoi?

A. Manque de militantes

B. Changement d'orientation

C. Leur charte ne leur permet pas de donner ce service

D. Coupures par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) de la tarification pour un avortement

4. Pourquoi les CLSC sont-ils susceptibles d'être poursuivis pour pratique illégale d'avortements?

A. Parce que les médecins ne sont pas couverts par leur assurance.

B. Parce que les CLSC ne sont pas reconnus comme des établissements accrédités au sens de la loi.

C. Parce que les gouvernements n'ont pas statué sur le sort des CLSC.

Denise Larochelle

Réponses:

1: A. 10 CLSC offrent des services d'avortement dont seulement deux en dehors de la région du Montréal métropolitain: Saguenay-Nord et Farnham. Deux autres CLSC veulent offrir ce service dans un avenir prochain.

2: C. Selon la loi canadienne, c'est au conseil d'administration de l'hôpital que revient la décision de former un C.A.T. ou non. C'est aussi lui qui nomme les trois médecins qui siègeront à ce comité, et ces derniers définiront les critères d'admissibilité. Il est d'usage que le Conseil des médecins et dentistes de l'établissement donne son avis sur la formation d'un C.A.T. et sur les nominations. Le C.A.T. peut, s'il le désire, s'adjoindre un certain nombre de consultant-e-s (infirmières-ères, travailleur-euses sociaux, etc.)

3: D. Leur situation financière est précaire. En fait, depuis deux ans, le tarif accordé par la R.A.M.Q. pour cet acte médical qu'est l'avortement est passé de \$121. à \$56,50. Un exemple de ce que représente cette coupure: pour le Centre de santé des femmes de Montréal, cette réduction engendre un déficit annuel de \$38000.

Notons que la majorité des femmes qui ont recours aux Centres de santé des femmes pour un avortement sont référées par des intervenant-e-s du Réseau des affaires sociales!

4: B. Les CLSC ne sont pas des centres hospitaliers, et on y offre des services gratuits d'avortement sur demande, respectant ainsi les raisons des femmes.

PAUL · SIMON
GRACELAND



PAUL SIMON

Durant l'été 1984, Paul Simon, autrefois du célèbre duo de folk song « Simon and Garfunkel », a découvert, par l'entremise d'un ami, la musique de la majorité sud-africaine. Par la suite, écrit-il, il a reçu quelque 20 disques qui rassemblaient l'essentiel de la musique noire sud-africaine, de la musique traditionnelle au « funky ». En février 1985, il s'est envolé pour la capitale de ce pays, **Johannesburg**, où il a enregistré avec trois groupes locaux. De ce périple entrepris en 1984, Paul Simon en a ramené en 1986 un des plus beaux microsillons qu'il nous ait été donné d'entendre depuis plusieurs années : « **Graceland** ». La voix chaude de Paul Simon, le rythme, la puissance musicale, et l'âme de tout un peuple sont les ingrédients de ce disque. En plus, Simon s'est adjoint pour deux pièces des musiciens « cajuns » de la Louisiane et le réputé groupe de rock de Los Angeles, **Los Lobos**, qui, avec le recours à l'accordéon et au saxophone, ajoutent à des compositions typiquement sud-africaines.

« **Graceland** » réunit des pièces funky, voire reggae, des chants religieux, des complaintes, et autres rythmes qui sauront vous faire découvrir l'Afrique du Sud profonde, ce pays marqué par la domination de la minorité blanche. C'est sur étiquette Warner Brothers (92 54471) et souhaitons que cette multinationale n'ait pas d'investissements en Afrique du Sud...

DAVID WILCOX



OUT OF THE WOODS

DAVID WILCOX

David Wilcox, c'est plutôt le rythme et le chant de la ville métropolitaine nord-américaine. Soutenu par une batterie et une basse percutantes, **Wilcox pince ainsi les cordes de sa guitare électrique de façon qu'il en sorte un son qu'on pourrait qualifier de funky-boogie**. Ainsi, en racontant des histoires person-

nelles, de rues et de la vie, Wilcox manie contre-temps et mélodies teintées de blues. « **Out of the woods** », enregistré en 1983 sur étiquette Capitol, s'adresse aux amateur-e-s de **Tom Waits**, de **Steve Ray Vaughan**, et du genre de musique qu'on entend dans la capitale de l'automobile, **Détroit**.

de l'Université de Montréal du 20 au 29 novembre inclusivement.

GRAEME ALLWRIGHT

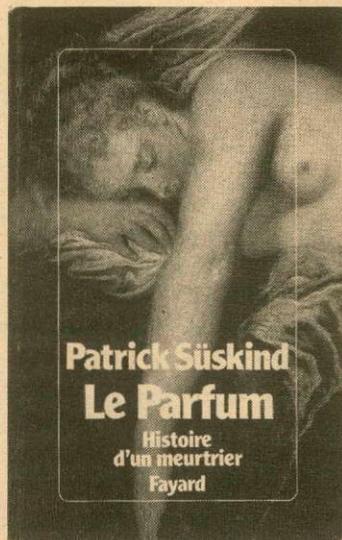


20-21-22-25-27-28
29 novembre 1986,
20:00

Michel Crête

GRAEME ALLWRIGHT

Il est originaire des îles du Pacifique et il chante des **chansons pacifistes**. Il interprète également merveilleusement bien ce grand montréalais de réputation internationale qu'est **Leonard Cohen**. Il chante en **français**. Il sera à la Salle Claude Champagne



À lire et à «sentir» absolument

Deux textes exceptionnels viennent de paraître sur l'odorat, ce sens devenu aujourd'hui presque inutile. **Le Parfum, histoire d'un meurtrier**, roman historique, de Patrick Süskind publié chez Fayard, est « l'histoire terrible et drolatique de Jean-Baptiste Grenouille qui vécut au XVIII^e siècle en France. Il compte parmi les personna-

ges les plus géniaux et les plus abominables de son époque, qui pourtant ne manqua pas de génies abominables. Son unique ambition se borna à un domaine qui ne laisse point de traces dans l'histoire: au royaume évanescant des odeurs. » Si vous ne voulez pas lire debout, couché, la nuit, dans les corridors, aux toilettes, ne commencez pas ce livre.

Dans son édition de septembre, **National Geographic** consacre 38 pages à une étude intitulée « The intimate sense of smell ». On y démontre comment l'odorat est beaucoup plus précis que l'ouïe et que la vue, et comment les odeurs nous atteignent si intimement qu'elles peuvent nous apeurer, nous stimuler et provoquer chez nous toutes sortes de réactions inattendues. On trouve même, insérée une enquête, où après avoir senti un gratteux on vous demande de répondre à une série de questions. Passionnant! Pour les « senteux et senteu-ses » qui lisent l'anglais.

Jean Gladu

« Quand est-ce que tu vas comprendre le français? »

S'il est une expression qui fait l'unanimité depuis plusieurs générations, dans à peu près toutes les chaumières du Québec, quand il s'agit de réprimander un enfant qui, manifestement, persiste à ne pas saisir le message parental, c'est bien la suivante: «**Mais quand est-ce que tu vas comprendre le français?**»

Ces jours-ci, quelqu'un met de la mauvaise foi à ne pas comprendre le français, comme le dit l'expression: Robert Bourassa. Pourtant, il est bien placé pour savoir quel peut être le prix de faire la sourde oreille aux messages populaires en ces matières.

Son gouvernement avait accouché, il y a douze ans, de la loi 22. Une loi de la chèvre et du chou, qui avait mécontenté tout le monde et largement contribué à sa défaite. Mais ce Robert Bourassa première manière avait des dettes. C'est à l'establishment du parti qu'il devait son poste et à ce niveau, les anglophones et la classe d'affaires étaient rois et maîtres.

Et puis, il est parti, comme on le sait. Piteusement. Mais se promettant de revenir. Et il est revenu, réussissant un certain tour de force puisqu'il n'était certes pas, cette fois, le premier choix de l'establishment. Il s'est imposé à son propre parti. Cela aurait pu – cela aurait dû – lui donner une marge de manœuvre qu'il n'avait pas à son premier séjour au pouvoir. En particulier en rapport avec la question de la langue.

Mais il faut constater que Robert Bourassa n'a pas changé.

Sans conviction, il navigue au gré des seuls sondages qui font son affaire ou qui viennent soutenir, l'espace d'une entrevue télévisée,

un sophisme, une demi-vérité. Quand ce n'est pas une calomnie, comme il l'a fait à Trois-Rivières.

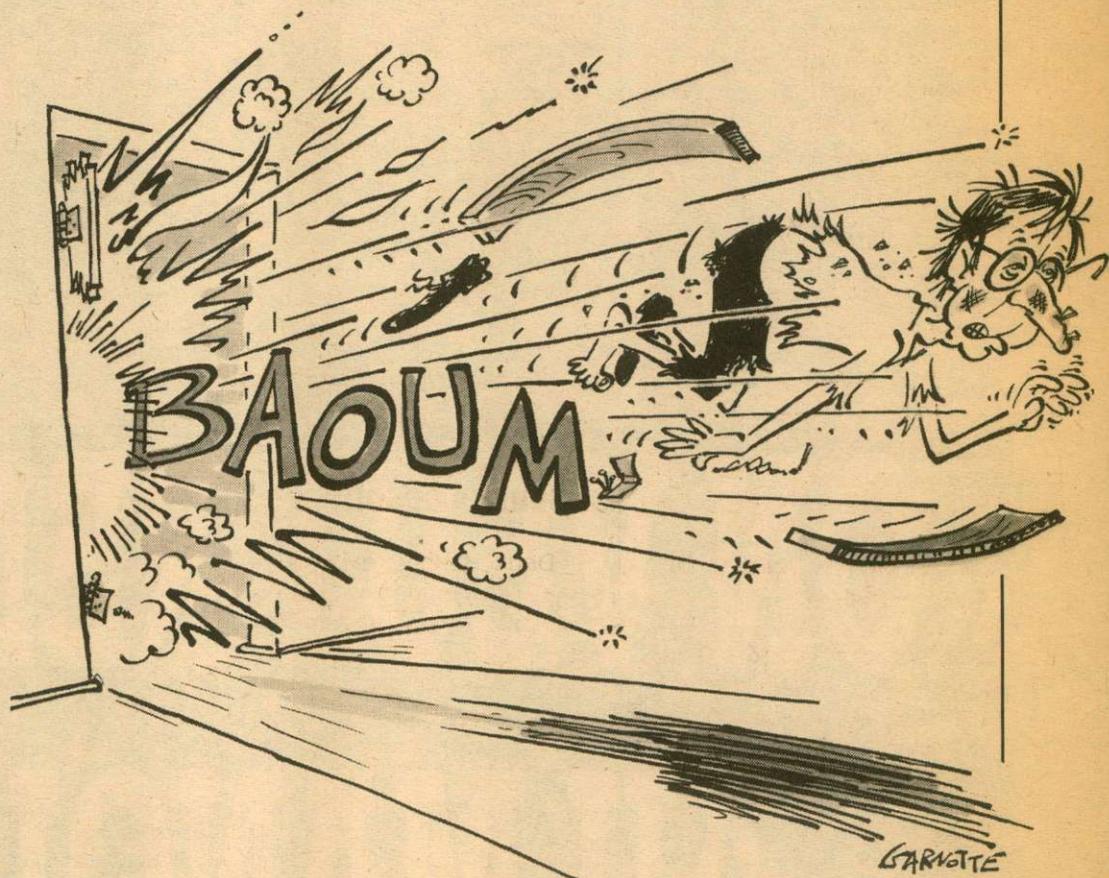
«**Il n'y a pas une société dans le monde libre qui fait subir pareil traitement à ses minorités...**», a-t-il déclaré à cette occasion, parlant de la langue d'affichage. L'accusation est forte, il faut en convenir. Car si toutes les minorités du monde avaient prospéré comme l'a fait ici la minorité anglophone, plusieurs problèmes ne se seraient jamais posés dans plusieurs pays.

La dernière étape, dans un comportement de colonisé, a déjà écrit quelqu'un, c'est de se servir à soi-même les reproches du colonisateur.

«**Son principal tort**, déclarait le secrétaire-général de la CSN Michel Gauthier au cours d'une conférence de presse du Mouvement Québec Français (MQF), **c'est de réveiller une chicane qui était à peu près apaisée depuis dix ans. Cela risque de drainer des énergies qui pourraient être investies ailleurs.**»

Mais M. Bourassa, depuis son retour au pouvoir, s'amuse à jouer autour du baril de poudre linguistique, y allumant des allumettes à toute occasion. À bien y penser, c'est une façon comme une autre de préparer sa sortie...

Michel Rioux





**« ON VEUT RENTRER
AU MANOIR! »**